

COMMUNE DE GRANDE-SYNTHE

PROCES VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2016



VILLE DE
GRANDE-SYNTHE

www.ville-grande-synthe.fr

© 03 28 62 77 00 - fax. 03 28 27 70 00

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 OCTOBRE 2016

II. DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL DU 13 DECMEBRE 2016

A. ADMINISTRATION GENERALE

1. Création postes vacataires cantines
2. Création de postes – Modification du tableau des effectifs
3. Convention avec la CUD de prestations d'appui aux communes - GREENFICHE
4. Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2017
 - 4.1 Autorisation pour les commerces de détail alimentaire de plus de 400 m²
 - 4.2 Autorisation pour les autres commerces
5. Modification des statuts de l'Office de Tourisme en Syndicat d'Initiative et avance de subvention de fonctionnement
6. Avis sur le projet de plan particulier d'intervention de l'établissement ALFI

B. PROGRAMMATION

1. CRAV centre ville 2015
2. Programmation contrat de ville 2017

C. CONTRATS - MARCHES

1. Etat récapitulatif des marchés lancés en procédure adaptée depuis le 20 septembre 2016
2. Plateforme de dématérialisation des procédures des marchés publics – Convention de mise à disposition de moyens par la Communauté Urbaine de Dunkerque
3. Services de communications mobiles et prestations annexes - Signature de la convention UGAP de mise à disposition des tarifs de l'accord-cadre pour la passation du marché subséquent

D. AFFAIRES EDUCATIVES–SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- 1. Avances de subventions au titre de l'année 2017**
 - 1.1 A.S.T.V.**
 - 1.2 Maison de l'Initiative**
 - 1.3 Amicale du personnel communal**
 - 1.4 Espace Santé du Littoral**
 - 1.5 La Compagnie des Mers du Nord**
 - 1.6 Régie de Quartiers**
 - 1.7 Association Bay Car Blues Festival**
 - 1.8 O.G.S. Football**
 - 1.9 LUGOVA**
 - 1.10 ADA**
 - 1.11 MEDIA FUNK**
- 2. Fonds d'aide exceptionnelle aux associations**
- 3. Subvention complémentaire OGS Football**
- 4. Demande de fonds de concours à la Communauté Urbaine de Dunkerque au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire pour la totale gratuité du transport et des droits d'entrée des écoliers dans les équipements communautaires à vocation pédagogique**
- 5. CEJ 2016/2019 : ajout d'une action nouvelle formation BAFA/BAFD**

E. FINANCES

- 1. Ouverture exceptionnelle de crédits dépenses investissement avant adoption BP 2017**
- 2. Décision modificative de crédits dépenses/recettes – Exercice 2016 Budget principal**

III. APPROBATION DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE 6 OCTOBRE 2016

PRESENTS :

**M. Damien CAREME, Maire ;
Mmes, MM, Martial BEYAERT, Marie-Line VANDENBOSSCHE,
Olivier BERTHE Sabrina KHÉLLAF, Dany WALLYN, Nicolle
LUSTRE, Jean-Christophe PLAQUET, Nadia ZEMBILGOTIAN-
SARASSIN, Bernard JUNOT, Najate BELKALA Adjoints ;**

**Benoît CUVILLIER, Anne-Sophie VANELLE, Michel POLLAERT,
Keltoum AMICHI, Sylvain MAZZA, Béatrice GOIDIN, José
Martinho DA SILVA, Karine FAMCHON, Sébastien WALLYN,
Karima TOUIL, Evelyne HAEGMAN, Michel DASSONVILLE,
Nathalie BENALLA, Albert DA COSTA, Chantal VANELLE, Eric
FONTAINE, Sélima CHABAB, Angélique ROUCOU, Féthi RIAH
Conseillers Municipaux**

POUVOIRS :

Aïcha ZAOUÏ à Damien CAREME jusqu'à son arrivée.

ABSENTS :

**Thomas FRAGA, Claire DELBEKE, Laurent RENAUDIN, Fabienne
BOLLE.**

Je propose que le secrétaire de la réunion soit Benoît CUVILLIER à qui je demande de procéder à l'appel des élus.

Monsieur RIAH :

Je propose d'être secrétaire Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Nous allons donc passer au vote. Qui est pour la candidature de Monsieur RIAH ?

Pour : 1

Monsieur CUVILLIER est donc secrétaire de cette séance et je lui demande de procéder à l'appel.

Monsieur le Maire :

Le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer valablement lors de notre conseil municipal.

Mme Mireille GIANNANDREA, agent retraité de notre collectivité, vient de nous quitter à l'âge de 92 ans. Elle est entrée en Mairie le 16 novembre 1963 comme agent spécialisé des écoles maternelles. Elle était en retraite depuis le 26 février 1985. J'ai présenté en votre nom à sa famille toutes nos condoléances.

Je voudrais associer ce soir à cette pensée Monsieur René DECAMPS, Président de l'Union Nationale des Combattants, membre très actif de la vie locale disparu le 13 novembre dernier. Nous étions très nombreux à lui rendre hommage lors de ses obsèques le 19 novembre dernier.

Vous savez le travail de mémoire qui a été accompli par René DECAMPS, j'espère que l'association continuera sur la même voix.

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 OCTOBRE 2016

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 octobre 2016 vous est parvenu le 7 décembre 2016.

Monsieur le Maire :

Des observations ?

Monsieur RIAH ?

Monsieur RIAH :

J'étais absent mais je voudrais faire une remarque et donc je profite du procès verbal pour la faire. Tout d'abord la Voix du Nord s'inquiétait de ne pas me voir au conseil d'octobre mais j'ai des occupations. Il serait bien que la Voix du Nord de temps en temps rapporte les propos de l'opposition lorsqu'elle parle mais lorsque l'on est absent ça fait le buzz. On est là et on aimerait bien que vous parliez plus des dossiers de la ville vous, ainsi que le Phare Dunkerquois. Je m'étonne que depuis 10 ans on m'a dit que j'étais un menteur et que je disais des bêtises et je vois qu'en octobre dernier vous, les élus de la majorité, vous avez voté la désaffectation et le déclassement des terrains du Puythouck. C'est une bonne chose puisque vous m'avez donné raison après 10 ans. Vous en avez mis du temps ! Mais moi je mets en garde le conseil municipal car on ne peut pas régulariser une vente de 2008 par un acte qui viendrait rétroactivement les déclasser. Malheureusement vous les élus on ne vous a pas donné les informations nécessaires pour délibérer, vous serez à nouveau amené à délibérer sur ce sujet là parce qu'il fallait que les terrains soient déclassés avant la vente. Le rapporteur public, Monsieur Lacase avait déjà dit en décembre 2013 que la vente était nulle et qu'il ne peut pas y avoir de régularisation après. Il faut d'abord annuler la vente et ensuite déclasser et désaffecter. Je regrette que vous défendiez, vous la majorité, les intérêts d'Auchan et non pas les intérêts de Grande-Synthe. Voilà ce que je voulais dire sur ce procès verbal et comme je l'ai annoncé sur les réseaux sociaux, j'ai saisi le juge administratif hier pour demander que ces deux délibérations que vous avez votées soient annulées car cela serait trop facile si tout le monde grillait un feu rouge et que la personne qui n'a pas son permis passe son permis et qu'après avoir fait l'infraction, il dise enlevez-moi l'infraction parce que

maintenant j'ai mon permis de conduire. Et non cela ne marche pas comme cela, donc j'appelle la majorité à la raison sur ce dossier là. Si vous voulez effectivement toujours vendre ces terrains là, faites la procédure, annulez la vente et ensuite seulement désaffectez et déclassiez. Là vous allez encore prendre un avocat et payer je ne sais pas combien en plus, on est déjà en appel à la cour de Douai où vous avez déjà payé un avocat. Vous allez dépenser encore des frais, comme cela Auchan ne pourra pas démolir le vélodrome, cela fait 10 ans qu'elle ne le démolit pas...

Monsieur le Maire :

On parle du procès verbal

Monsieur RIAH :

Je finis, j'en ai encore pour quelques secondes.

Monsieur le Maire :

Non. Quelles observations avez-vous à faire sur le procès verbal ?

Monsieur RIAH :

Ce que j'ai observé c'est que d'un conseil à l'autre vous les élus de la majorité vous votez le contraire de ce que vous avez voté il y a quelques années et je vous remercie

Monsieur le Maire :

Bien, cela commence tendu. On ne va pas refaire le conseil municipal du 11 octobre où toutes les explications ont été données. Y-t-il d'autres observations sur ce procès verbal ?

Monsieur RIAH :

On le refera sûrement juste après que le juge se prononcera.

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH vous avez eu la parole.
Madame CHABAB ?

Madame CHABAB :

Moi j'avais une observation par rapport à la délibération sur la pointeuse. En relisant bien vos propos vous dites que cela a été vu en CT et que les organisations syndicales sont favorables, or là il y a des tracts des organisations syndicales qui contestent les modalités de mise en œuvre. Donc une fois de plus Monsieur le Maire vous affirmez des choses et il s'avère qu'au final ces choses là ne sont pas avérées.

Monsieur le Maire :

Vous pouvez voir les comptes-rendus des CT qui font foi. Après c'est de l'interprétation derrière, c'est de la mise en œuvre, les services travaillent encore aujourd'hui sur le dispositif. Je l'ai dit c'est la période de test mais le compte-rendu du CT fait foi et dans le CT il y avait la majorité qui était favorable à la pointeuse.

Madame CHABAB :

Il y a possibilité d'avoir les comptes-rendus ?

Monsieur le Maire :

Bien sûr, il n'y a pas de soucis.

Madame CHABAB :

Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Y-t-il encore des observations ?
Le procès verbal est donc approuvé à l'unanimité.

II. DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL DU 13 DECMEBRE 2016

A. ADMINISTRATION GENERALE

1. Création postes vacataires cantines

RAPPORTEUR : Olivier BERTHE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibérations des 18 juin 2014 et 23 juin 2015 transmises et reçues par monsieur le sous-préfet de Dunkerque, la ville de Grande-Synthe a créé des postes de vacataires pour assurer la surveillance de cantines scolaires, ateliers PAJ, petits et grands parcours et activités extra scolaires en périodes scolaires. Seuls 20 postes ont été créés spécifiquement pour l'encadrement des surveillances des cantines scolaires. Or, cette limite peut poser des problèmes en termes de gestion notamment dans la gestion des absences ou des démissions.

Aussi, il est proposé de ne plus fixer de limite en termes de nombre de postes.

Les modalités de rémunération, fixées par la délibération du 28 juin 2015, resteront inchangées.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

AUTORISE : Monsieur le Maire à recruter ces agents vacataires.

CHARGE : Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon leur profil.

PREVOIT : à cette fin les crédits nécessaires au chapitre du budget s'y rapportant.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	<i>30</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstention</i>	<i>1 (F. RIAH)</i>

Monsieur le Maire :

Des observations ?

Madame CHABAB :

Comment cela fonctionnait les années précédentes ? Cela ne fonctionnait qu'avec les titulaires et les 20 postes ?

Monsieur BERTHE :

Oui mais on s'est aperçu qu'il y avait des gens qui faisaient les parcours, les cantines et autres et ils démissionnaient en cours de route. Le fait d'avoir limité qu'à 20 postes ouverts en extra cela posait problème donc on demande de pouvoir l'ouvrir à plus pour pouvoir résoudre ce type de problème, surtout les démissions, les non présences et les maladies pour ne pas être en sous-effectif ou en manque de personnel.

Madame CHABAB :

Je me demande comment les services ont pu faire car cela a du être dur en terme de gestion en étant limité qu'à 20 postes. C'est bien de l'ouvrir à plus.

Monsieur BERTHE :

Cela a été compliqué mais on s'est adapté et le seul moyen que l'on trouve maintenant pour pouvoir faire en sorte de ne plus être confronté à ce genre de problématique, c'est d'ouvrir à un plus grand nombre de personnes ces postes là.

Monsieur le Maire :

C'est le personnel qui encadre en plus grand nombre les cantines scolaires.

Monsieur RIAH ?

Monsieur RIAH :

J'ai une question, lors du rapport du compte-rendu de la Chambre Régionale des Comptes il était dit que la ville, comme elle avait plus de 750 fonctionnaires et des contractuels, pourquoi ne peut-on pas gérer cela nous-mêmes en interne, sachant que notre population n'augmente pas et donc je ne comprends pas que l'on arrive pas à gérer la chose. Pourquoi ne pas le faire avec les salariés que nous avons ? Pourquoi avoir à passer par les vacataires sachant que pour une ville de 21 000 habitants avoir 750 fonctionnaires c'est quasiment le double par rapport à la commune de Coudekerque-Branche qui a deux fois moins d'habitants.

Monsieur le Maire :

C'est le double mais on a deux fois plus de stades, on a 3 fois plus de salles de sports, on a 4 fois plus de services à la population. On a le service public et le personnel pour gérer cela. Le personnel pourrait, en effet, faire, enfin il faut qu'il soit volontaire car c'est en plus de sa charge de travail, en plus il faut qu'il ait des qualités d'encadrement car ce sont des enfants que l'on confie à du personnel et cela nécessite un minimum de compétences. Et puis les postes supplémentaires peuvent aussi donner un coup de pouce social à des personnes qui sont démunies et cela peut aussi compléter les TAP car le soir on a du mal à recruter des personnes pour 7 heures semaine ou quelques heures dans la semaine cela donc peut-être un complément pour avoir plus d'heures à ces personnes là. C'est une bonne gestion ouverte et fluctuante. Il fut un temps où il y avait beaucoup d'enseignants qui faisaient les cantines scolaires, il y en a moins aujourd'hui, les choses se reportent et évoluent. Je pense que le service fonctionne bien comme cela, c'était tendu à un certain moment, c'est pour cela que l'on demande à détendre le dispositif pour gérer plus facilement l'encadrement.

2. Création de postes – Modification du tableau des effectifs

RAPPORTEUR : Olivier BERTHE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de répondre aux besoins de la collectivité, il est nécessaire de créer les postes suivants :

- 1 poste de Gardien de Police Municipale,
- 1 poste de Brigadier de Police Municipale,
- 1 poste de Cadre de Santé de 2^{ème} classe.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE DE : créer les postes énumérés ci-dessus.

DECIDE DE : modifier le tableau des effectifs en conséquence.

D'IMPUTER : les dépenses au chapitre et article correspondants du budget communal.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	<i>31</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstention</i>	<i>0</i>

Arrivée de Madame ZAOUÏ Aïcha

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH ?

Monsieur RIAH :

Dans la note de synthèse nous n'avons pas beaucoup d'éléments alors que la note de synthèse doit nous aider à pouvoir délibérer. Sur la création du poste de cadre de santé là c'est bien expliqué, on sait

pourquoi, mais pour le poste de gardien de police municipale on ne sait pas trop. Est-ce que vous allez recruter ou c'est juste un changement de poste ? on n'a pas beaucoup d'éléments.

Monsieur BERTHE :

Non c'est pour la prévision, la gestion du personnel. On a des agents qui vont partir en retraite et le fait de demander un poste de gardien de police municipale et un poste de brigadier de police municipale c'est pour pouvoir étendre l'offre c'est-à-dire que si l'on ouvrait le poste juste à un gardien de police municipale et si on avait des brigadiers de police municipale qui postulaient, qui auraient voulu venir sur Grande-Synthe, on ne pourrait pas les accueillir, voilà le pourquoi du comment par rapport aux deux postes. C'est pour prévoir le futur remplacement des départs en retraite de nos agents. Cela ne vous convient pas ?

Monsieur RIAH :

Pourquoi maintenant ? Ils partent dans combien de temps à la retraite ?

Monsieur BERTHE :

Je ne sais pas Monsieur RIAH mais moi j'ai une optique par rapport à la vue du personnel autant prévoir que de subir.

Monsieur RIAH :

Donc si quelqu'un part en retraite...

Monsieur BERTHE :

On a déjà le prévisionnel des départs en retraite. On a des agents qui nous ont fait leur demande pour pouvoir partir en retraite en 2017.

Monsieur RIAH :

Non mais c'est juste une question, il ne faut pas être sur la défensive.

Monsieur BERTHE :

Non je ne suis pas sur la défensive, je réponds juste à votre question. Je dis simplement que nous avons des prévisions de départs en retraite de nos agents que cela soit à la police municipale ou dans les autres effectifs et on prépare l'avenir.

Monsieur RIAH :

Mais si la personne part en retraite le poste existe toujours...

Monsieur BERTHE :

Oui.

Monsieur RIAH :

Donc...

Monsieur BERTHE :

Dans un autre conseil municipal on fera le réajustement des tableaux des effectifs selon les personnes que l'on recrutera. Là on ouvre un poste de brigadier et un poste de gardien. Si c'est un brigadier qui est retenu parce que l'on veut ouvrir et avoir un panel plus grand pour recruter dans un prochain conseil municipal, on fera donc le nettoyage du tableau des effectifs.

Monsieur RIAH :

Oui ça c'est normal.

Monsieur BERTHE :

On fait cela dans l'ordre du temps et je préfère me donner plus d'opportunités plutôt que de ne pas les saisir et que le jour du recrutement être sur la paille.

Monsieur le Maire :

C'est une procédure habituelle, donc si une personne quitte un poste de brigadier chef de la police municipale et que l'on recrute un brigadier normal donc on n'aura pas de poste pour le recruter. On ouvre ce poste là et le poste de brigadier chef qui aura été libéré à ce moment là dans la CAP et l'on reviendra ici pour supprimer le poste et ajuster les postes en fonction des recrutements.

Monsieur RIAH :

Donc ce n'est pas les départs en retraite qu'il faut prévoir mais les besoins de la commune. Est-ce que l'on a besoin de gens de telles compétences car là on fait l'inverse ?

Monsieur le Maire :

Non ce n'est pas cela. L'agent qui va partir en retraite a fait toute la progression alors que la personne que l'on va recruter est peut-être un agent de base mais on recrute un policier municipal dans le grade qu'il aura en fonction de ses années d'ancienneté, ou il sera brigadier chef et au quel cas si on n'a pas besoin de ce poste là on le supprimera, ou cela sera un jeune qui démarre et qui n'a pas cet échelon là, donc on le recrutera en tant que brigadier. C'est un besoin de policier municipal. C'est très technique.

Monsieur BERTHE :

Il faut aussi autoriser des mutations pour convenances personnelles...

Monsieur RIAH :

J'ai compris Monsieur BERTHE c'est juste que je pense que dans la note de synthèse il n'y a rien et que normalement on doit dire aux élus ce qu'il y a, comme cela on peut délibérer en connaissance de cause. Après ce sont deux visions différentes, moi je pense personnellement que c'est à la commune de prévoir ses besoins dans les prochaines années et après elle créera à chaque fois que l'on votera le budget primitif, elle créera les postes qu'elle voudra avec ces prévisions dont vous parlez avec une vision à long terme. Ce n'est pas on recrute telle personne qui a tel diplôme qui ne peut pas rentrer dans le cadre de ce poste. Si je crée un poste il faut que la personne rentre dans le cadre de ce poste

Monsieur le Maire :

Non ce n'est pas cela c'est l'ancienneté et non pas le diplôme.

Monsieur RIAH :

Oui mais on vote le budget chaque année et on nettoie chaque année le tableau.

Monsieur le Maire :

Oui mais je ne l'ai pas à l'année parce que je ne sais pas si la personne va faire sa demande de retraite tout de suite. Elle a une latence de 3 ans en fonction des calculs de sa retraite...

Monsieur RIAH :

Vous savez on a le temps de se réunir. On est là, on est élu pour 6 ans si vous nous demandez de nous réunir on se réunira il n'y a pas de souci.

Monsieur le Maire :

Des fois, moins on se voit et mieux c'est.

Monsieur RIAH :

Ce n'est pas ma conception de la démocratie.

Monsieur le Maire :

Ce n'est pas une question de démocratie mais une question de compréhension.

Monsieur RIAH :

Dans une dictature on ne demande pas trop l'avis aux gens.

Monsieur le Maire :

Ici on demande toujours l'avis, la preuve.

Monsieur RIAH :

C'est la loi qui vous oblige.

Monsieur le Maire :

Au lieu de le faire une fois par an on le fait à longueur de conseil, la modification du tableau

3. Convention avec la CUD de prestations d'appui aux communes GREENFICHE

RAPPORTEUR : Olivier BERTHE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du projet de schéma de mutualisation des services qui est mis en place par la Communauté Urbaine de Dunkerque, la CUD a souhaité développer des « prestations d'appui aux communes ».

Alors que cet appui a d'abord été prévu pour les communes de moins de 5 000 habitants, la CUD a souhaité développer ce dispositif à l'ensemble des communes du territoire communautaire.

Aussi dans un souci de solidarité et de mutualisation, le conseil communautaire a par délibération en date du 18 juin 2015 prévu que toutes les communes pourraient bénéficier des différents services mis à disposition dans divers domaines, tels que les ressources humaines, l'ingénierie, le financier, le juridique, l'informatique... Un catalogue reprend les différentes prestations proposées, il regroupe à ce jour 18 thématiques qui seront évolutives, en fonction des besoins exprimés par les différentes communes.

Les demandes de mises à disposition de service sont effectuées via un applicatif informatique dédié, dénommé « guichet unique ».

Les prestations demandées font l'objet d'une facturation de la part de la CUD, qui comprend le coût défini dans le catalogue en fonction de la prestation, (coût horaire) qui sera majoré des charges de personnel.

Le remboursement des frais de fonctionnement s'effectuera en début d'année N+1 sur la base d'un état annuel indiquant la liste des recours aux services constatés durée l'année N et le temps consacré à chaque mission.

La convention annexée qui reprend les modalités financières, juridiques et opérationnelles prendra effet au 1^{er} janvier 2017, elle est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

DECIDE DE : de se prononcer sur ce dossier.

AUTORISE : Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	<i>28</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstentions</i>	<i>3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)</i>

Monsieur le Maire :

Des questions ?

Madame CHABAB ?

Madame CHABAB :

Par rapport à cette convention, quand je vois les coûts horaires qui sont en plus majorés des frais de personnel, au regard de la diversité des services de la ville de Grande-Synthe et du personnel compétent, je ne vois pas pourquoi on irait solliciter les services de la communauté Urbaine, de les payer, et moi, je crains qu'à terme on se passe de certains services au niveau de notre ville. Alors pourquoi ne pas fermer des services pour mutualiser avec la CUD ? Comme je ne vois pas bien vers quoi on va je ne préfère pas participer au vote... et en plus, nous devons les payer oui. Et les charges de personnel en plus, alors qu'on a du personnel compétent dans la ville. C'est un super dispositif pour les petites communes de 5 000 habitants qui n'ont pas de services juridique, financier etc, en termes d'ingénierie c'est compliqué. Je pense que la ville de Grande-Synthe, budget de 80 millions d'euros, n'a pas besoin des services extracommunautaires.

Monsieur le Maire :

Communautaires pas extracommunautaires.

Madame CHABAB :

Super communautaires je dirais même !

Monsieur le Maire :

C'est adhérer à la convention, ce n'est pas pour autant que l'on fera appeler à ces services. On a effectivement nos services juridiques. Je vous rappelle que pour le service permis de construire, par exemple, qui a été mutualisé à la communauté urbaine, on a gardé le nôtre ici, parce que c'est un service de proximité et c'est important de l'avoir, et il y a plein de services que l'on garde ici. Après pour des besoins ponctuels, en informatique par exemple, on n'a peut-être pas les qualifications ici sur une période donnée, à un moment donné on peut avoir affaire à des services comme ceux là plutôt que de payer un bureau d'étude extérieur. Je trouve que c'est une mutualisation qui peut être extrêmement intéressante à l'échelle de la communauté urbaine.

Madame CHABAB :

C'est pour cela que l'on ne vote pas contre, on s'abstient. Parce que pour moi ...

Monsieur le Maire :

Non participation ou abstention ?

Madame CHABAB :

Non participation. De toute façon, il n'y a pas trop de différence puisque même quand on met « non participation » c'est écrit « abstention » dans les comptes rendus.

Monsieur le Maire :

Ah !

Madame CHABAB :

Donc je ne comprends pas bien, mais vous voyez je ne fais pas d'histoires.

Monsieur le Maire :

« non participation » équivaut à une « abstention ». Juridiquement c'est la même chose.

Voilà, j'ai bien entendu. Vous avez raison, on adhère au dispositif parce que je pense que ça peut être intéressant de manière ponctuelle, mais on n'est pas concerné pour ...

Madame CHABAB :

De manière très ponctuelle alors !

Monsieur le Maire :

Oui, tout à fait. On est bien d'accord.

Monsieur RIAH. :

Moi, je suis pour la mutualisation mais c'est vrai que la remarque de Madame CHABAB sur les frais c'est quand même ... enfin voilà. Donc je suis pour la mutualisation mais le fait qu'ils mettent cette barrière, il y a un frein donc je vais faire comme Madame CHABAB et donc je m'abstiens.

Monsieur le Maire :

D'accord.

Monsieur RIAH :

Et aussi c'est pour être en accord, comme j'ai dit dans la précédente délibération, je pense qu'on a les moyens de faire par nous-mêmes ce travail. La preuve, c'est que même si la CUD défend parfois la compétence d'écologie, ça n'empêche pas Monsieur le Maire de partir en Equateur, donc on peut continuer à faire les mêmes compétences qu'eux...

Monsieur le Maire :

Au nom de la CUD.

Monsieur RIAH :

Donc voilà la mutualisation.

Madame CHABAB :

L'Equateur ce n'était pas au nom de la CUD, c'était aux frais de la ville de Grande-Synthe.

Monsieur le Maire :

Non non, non. C'est aux frais de la Communauté Urbaine.

Madame CHABAB :

Ah ! Ce n'est pas ce que disait la presse.

Monsieur le Maire :

Excusez-moi mais ...

Madame CHABAB :

Décidemment la presse !

Monsieur le Maire :

Si vous croyez tout ce qui est dans la presse...

Monsieur RIAH :

La presse désinforme.

Madame CHABAB :

La presse ne reprend jamais les propos de l'opposition et en plus elle dit n'importe quoi sur le Maire de la ville !

4. Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2017

RAPPORTEUR : Olivier BERTHE

4.1 Autorisation pour les commerces de détail alimentaire de plus de 400m²

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron, relative notamment au développement de l'emploi, a introduit de nouvelles mesures visant à améliorer au profit des salariés et des commerçants les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche.

Il convient de souligner que la délibération proposée reprend les mêmes modalités d'autorisation que celles votées l'année dernière.

En effet dans le cadre de la loi Macron, la ville doit délibérer pour définir les modalités des ouvertures dominicales (nombre de dimanches et dates octroyés), pour les différents secteurs d'activités commerciales concernés.

Il propose donc les dates inscrites dans le tableau ci dessous :

	15/01/2017	02/07/2017	29/10/2017	26/11/2017	03/12/2017	10/12/2017	17/12/2017	24/12/2017	31/12/2017
Commerces de détail alimentaire de plus de 400m² , sachant que conformément à la loi Macron, si un jour férié est travaillé (sauf pour le 1 ^{er} mai) il est déduit des dimanches désignés par le Maire dans la limite de 3	X		X	X	X	X	X	X	X

L'arrêté municipal devant également préciser le type de repos octroyé, il est proposé que ce dernier soit de type compensateur d'une durée équivalente, à prendre dans la quinzaine qui précède la suppression du repos.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

DONNE : un avis favorable pour l'année 2017 pour l'ouverture des dimanches indiqués dans le tableau ci-dessous :

	15/01/2017	02/07/2017	29/10/2017	26/11/2017	03/12/2017	10/12/2017	17/12/2017	24/12/2017	31/12/2017
Commerces de détail alimentaire de plus de 400m² , sachant que conformément à la loi Macron, si un jour férié est travaillé (sauf pour le 1 ^{er} mai) il est déduit des dimanches désignés par le Maire dans la limite de 3	X		X	X	X	X	X	X	X

VOTE

Pour 28
Contre 2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)
Abstention 1 (F. RIAH)

4.2 Autorisation pour les autres commerces

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la loi du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron, relative notamment au développement de l'emploi, a introduit de nouvelles mesures visant à améliorer au profit des salariés et des commerçants les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche.

Il convient de souligner que la délibération proposée reprend les mêmes modalités d'autorisation que celles votées l'année dernière.

En effet dans le cadre de la loi Macron, la ville doit délibérer pour définir les modalités des ouvertures dominicales (nombre de dimanches et dates octroyés), pour les différents secteurs d'activités commerciales concernés.

Il propose donc les dates inscrites dans le tableau ci dessous :

	15/01/2017	02/07/2017	26/11/2017	03/12/2017	10/12/2017	17/12/2017	24/12/2017	31/12/2017
Commerces de détail d'articles de sport	X	X		X	X	X		
Commerces de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé			X	X	X	X	X	
Autres commerces de détail (exception faite des commerces de détail alimentaire de plus de 400m ²)	X	X			X	X	X	
Commerces de détail de surgelés				X	X	X	X	X

L'arrêté municipal devant également préciser le type de repos octroyé, il est proposé que ce dernier soit de type compensateur d'une durée équivalente, à prendre dans la quinzaine qui précède la suppression du repos.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

DONNE : un avis favorable pour l'année 2017 pour l'ouverture des dimanches indiqués dans le tableau ci-dessous :

	15/01/2017	02/07/2017	26/11/2017	03/12/2017	10/12/2017	17/12/2017	24/12/2017	31/12/2017
Commerces de détail d'articles de sport	X	X		X	X	X		
Commerces de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé			X	X	X	X	X	
Autres commerces de détail (exception faite des commerces de détail alimentaire de plus de 400m ²)	X	X			X	X	X	
Commerces de détail de surgelés				X	X	X	X	X

VOTE

Pour

28

Contre

2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)

Abstention

1 (F. RIAH)

Monsieur le Maire :

C'est une reconduction du dispositif de l'année dernière. Donc on est au même nombre de jours qu'on avait et qui était une reconduction de tout ce qui était octroyé les années précédentes.

Madame CHABAB :

Comme l'année dernière, par rapport au travail le dimanche, un acquis durement obtenu, on votera contre. Voilà, même si c'est dans le code dans loi Macron et en plus je suis persuadée que ça génère de la précarité chez le travail des femmes. Ce n'est pas forcément basé sur le volontariat etc etc on ne va pas refaire le speech de l'année dernière. On vote contre.

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH ?

Monsieur RIAH :

Moi je m'abstiendrai. Mais juste une question un peu technique, je n'ai pas voulu demander tout à l'heure au service la copie de la délibération de l'année dernière, mais je crois qu'on l'avait un peu modifié. Parce que là c'est écrit que c'est identique, mais je ne sais pas si c'est exactement à l'identique parce que l'année dernière on avait modifié la délibération par rapport à ce qu'avait dit Madame CHABAB, je crois. Ensuite j'ai deux questions. J'ai une question sur la délibération qu'on a votée l'année dernière. Est-ce qu'il y a un retour sur cette ouverture des commerces le dimanche ? Est-ce qu'il y a un bilan ? Pour que ce soir on puisse voir dans quel sens délibérer, parce que maintenant ça fait un an qu'on l'a appliquée. Est-ce que cela agit sur le développement économique comme le prévoit la loi ou pas ? Et enfin, moi je voudrais dire qu'on est en période de fêtes et que notre centre ville est mort. Il n'y a rien, même au niveau des illuminations. C'est triste, notre centre ville est triste. Des fois, des gens veulent ouvrir des commerces, moi, j'ai eu le cas d'un commerçant qui est venu me voir, il a déposé un permis, il a attendu 5 mois pour avoir sa réponse. Et au final on lui a refusé son permis parce que la commission a dit qu'elle ne connaissait pas la puissance de ses machines. Alors c'est triste que notre service n'ait pas appelé la personne pour lui demander quelle est la puissance et après mettre un avis favorable ou défavorable à ce commerçant. Sur Saint-Po-sur-Mer, s'ils voient qu'il manque quelque chose ils appellent et disent « bon dans votre dossier il manque ceci, cela ». Voilà. Alors que nous à Grande-Synthe j'ai l'impression qu'on freine un peu nos petits commerces, on ne les aide pas beaucoup.

Monsieur le Maire :

Il n'y a pas de bilan, parce qu'on a reconduit la même chose que l'année dernière, ce qui existait depuis toujours sur Grande-Synthe. Donc cela n'a rien généré de plus ou de moins. Moi je suis contre aussi le travail du dimanche. On a simplement autorisé, puisque la loi le permettait, exactement le même dispositif qu'il y avait par le passé. Là on le fait en deux fois : vous avez vu sur les commerces de plus de 400 m² et moins de 400m², parce que c'est un avis qu'on demande au Conseil Municipal et c'est un arrêté que va prendre le Maire avant la fin décembre. Aujourd'hui j'ai un problème avec l'hypermarché qui, a priori, serait tenté, comme tous les hypermarchés de France du même nom, d'ouvrir TOUS les dimanches matins. Parce que la loi lui permet, parce que c'est du commerce alimentaire en majeure partie. Et là ça pose un problème sur l'ouverture dominicale. Parce que là ça met aussi en concurrence directe qu'ils ouvrent ces 5 dimanches et 3 jours fériés dans l'année (ce qu'on octroie ça correspond à ça). Là ça va mettre en concurrence directe tous les dimanches, les petites superettes qui travaillent sur la ville à longueur d'année. Ça me pose un vrai problème. Donc aujourd'hui, on n'est pas dans un rapport de forces mais une discussion ouverte avec l'hypermarché sur ces dimanches là. Mais là on ne peut rien faire c'est la loi, la loi qui autorise à ouvrir tous les dimanches matins jusqu'à 13h sans autorisation du Maire. Pour le commerce alimentaire, en France c'est la loi, c'est une majorité de commerces alimentaires. Donc, dans la galerie marchande seul l'hypermarché serait ouvert. Mais voilà je vous le dis tel que j'ai été interpellé. Autant l'année dernière les organisations syndicales m'ont remercié de ne pas augmenter le nombre de dimanches travaillés, autant là je suis interpellé et je les reçois prochainement parce qu'effectivement il y a cette menace pour eux d'ouvrir l'hypermarché tous les dimanches. Donc voilà, mon arrêté sera en fonction des réponses du groupe.

Oui ?

Madame CHABAB :

Et faire une motion par exemple en Conseil Municipal, par rapport à l'ouverture de l'hypermarché tous les dimanches, même si ça n'a pas vraiment de valeur juridique, au moins c'est un acte.

Monsieur le Maire :

Je suis d'accord de porter l'intégralité du conseil municipal, la volonté vous l'avez dit vous-même vous ne la votez pas puisque vous n'êtes pas d'accord sur le travail le dimanche. Je ne me suis pas étendu parce que je ne suis pas d'accord non plus sur le travail le dimanche.

Madame CHABAB :

On pourrait tous s'abstenir et puis voilà...

Monsieur le Maire :

Non, mais là justement, nous ce que l'on demande c'est les 8, on n'en donne pas plus. Là il faut que l'on vote sinon c'est ouvert à tout. Donc là on vote simplement le maximum qu'on autorise c'est 8 par an. L'autre difficulté est liée à la loi, après je vous dis je ne suis pas d'accord parce qu'il y a des conséquences 1 sur le personnel, 2 sur le commerce et l'équilibre du commerce en ville et là ça devient un vrai problème.

Madame CHABAB :

Par rapport à ce que disait Monsieur RIAH sur l'animation du centre ville, on a Dunkerque qui mène une vraie politique d'animation au cœur du centre ville, on a Gravelines avec son beau marché de Noël et sa grande roue. C'est vrai qu'à Grande-Synthe il ne se passe pas grand-chose. Il y a la féerie de Noël au jardin public un week-end et après, c'est terminé. Est-ce qu'il n'y a pas possibilité que la municipalité impulse des choses pour animer le centre ville ? faire en sorte que les personnes sortent de chez elles et de faire en sorte que le centre ville soit beaucoup plus animé. Parce que c'est vrai qu'il est très triste.

Monsieur le Maire :

Oui, et ça fait des années qu'on demande qu'il y ait une union des commerçants qui se mette en place. Parce qu'à Gravelines et à Dunkerque il y a des unions de commerçants qui participent à la manifestation et chez nous, on l'a impulsé pendant des années mais ce n'est pas à la ville de maintenir en survie une union des commerçants. On peut impulser, on peut aider mais on ne peut pas faire à leur place. Alors on essaie d'animer des places commerciales comme *la fête de la solidarité* qui a eu mercredi à la place du Courghain, la féerie même si ce n'est pas directement sur une place commerciale parce que cela ne s'y prête pas, on n'a pas de place ici qui se prête à cela. Mais régulièrement, on essaie de faire des animations. On a réfléchi une année sur les marchés de Noël, mais comme des marchés de Noël il y en a un à Dunkerque, à Gravelines etc on n'a même pas de kiosque, on n'a même pas d'artisan qui serait d'accord pour venir derrière.

Madame CHABAB :

Mais moi je parlais d'une déambulation au centre ville, avec des contes ici et là parce qu'il se passe à la féerie de Noël c'est bien mais c'est qu'un seul week-end et pendant les vacances scolaires encore une fois à Noël toutes les maisons de quartier sont fermées, tout est fermé, toutes les structures sont fermées. Il ne se passe rien en plus en centre ville.

Monsieur le Maire :

C'est aussi une fête de famille. Si on ferme les maisons de quartier c'est aussi parce qu'à un moment on constate que personne n'est à l'intérieur.

Madame CHABAB :

Ca c'est un choix.

Monsieur le Maire :

Non, ce n'est pas un choix c'est un constat.

Madame CHABAB :

C'est un constat mais c'est votre choix de fermer les maisons de quartier. Grande-Synthe est la seule ville de l'agglomération dont les structures municipales sont fermées donc c'est un choix politique et parallèlement à ça il n'y a aucune animation donc les sorties en famille, pour rebondir à ce que vous dites, ce sont des vacances en famille par des petites sorties familiales pendant les vacances mais il n'y a absolument rien à Grande-Synthe.

Monsieur RIAH :

Mais même ce que l'on fait au jardin public pourquoi ne pas le faire en centre ville ?

Monsieur le Maire :

Parce qu'au jardin public c'est bien.

Monsieur RIAH :

Pourquoi rester isolé là bas ? C'est mieux que ce soit en centre ville pour animer le centre ville. Même les gens qui viendraient dans notre ville pourraient voir notre centre ville, même l'avenue de l'Ancien Village. Mais pourquoi le contenir dans un parc c'est fermé etc. Il faudrait associer, relancer les commerçants, les associer à nos idées pour faire animer la place mais là c'est mort là. Elle est triste on ne dirait même pas qu'on est en période de fêtes.

Monsieur le Maire :

Ok.

Monsieur RIAH :

Le petit sapin qu'on a mis près de la médiathèque tout seul, ça ne sert à rien. Ça fait triste.

Madame CHABAB :

Monsieur le Maire nous sommes très attachés aux fêtes de Noël.

Monsieur le Maire :

Je vois ça.

Madame CHABAB :

Comme vous pouvez le constater.

Monsieur le Maire :

Allez à la féerie ! Belle fête qui rassemble des milliers de personnes.

Madame CHABAB :

Ce n'est que 2 jours, le reste du temps on va tous à Dunkerque ou à Gravelines.

Monsieur le Maire :

Vous n'êtes pas obligés d'aller faire de la consommation d'activités Madame CHABAB.

Madame CHABAB :

Ce n'est pas de la consommation d'activités sur Dunkerque et sur Gravelines. Ca ce n'est pas vrai.

Monsieur le Maire :

C'est de la consommation d'activités.

Madame CHABAB :

Non on peut se promener, regarder les belles illuminations et les déambulations et on n'a pas besoin de payer. C'est gratuit !

Monsieur RIAH :

Nous aussi on peut faire rêver les gens de temps en temps. Auchan le fait bien et vous les aider alors pourquoi pas notre centre ville.

Monsieur le Maire :

Mais non moi je ne fais rien, je n'aide personne Monsieur RIAH.

5. Modification des statuts Office de Tourisme en Syndicat d'Initiative et avance de subvention de fonctionnement

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que le président de l'Office de Tourisme, Monsieur Jean-Luc MAYEUR a informé la collectivité de son souhait de modifier les statuts de l'office de tourisme en syndicat d'initiative ; modification qui interviendra au plus tard début février 2017. Il convient de préciser que ce Syndicat d'Initiative aura pour objet principal l'animation.

Cette démarche du conseil d'administration de l'office de tourisme est souhaitée suite au transfert de la compétence « promotion touristique » aux EPCI à compter de 2017.

Suite à ce changement de statuts voulu par le conseil d'administration de l'office de tourisme qui devrait intervenir au plus tard début février 2017, la ville a été sollicitée par cette association pour attribuer une avance de subvention de fonctionnement de 40 000 euros, afin de lui permettre de fonctionner et de payer notamment les salaires pour le début d'année 2017. Cette avance sera attribuée à l'entité Office de Tourisme, toutefois elle sera transférée de droit au Syndicat d'Initiative dès sa constitution ; au plus tard début février 2017.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACTE : le changement de statut d'office de tourisme en syndicat d'initiative.

APPROUVE : une avance de subvention de fonctionnement pour un montant de 40 000 euros, attribuée dans un premier temps à l'Office de Tourisme et qui sera transférée de plein droit au Syndicat d'Initiative constitué. Il convient de préciser que cette avance de subvention ne sera versée que si le syndicat d'initiative constitué n'a pas pour objet la promotion touristique.

<u>VOTE</u>	
<u>Pour</u>	29
<u>Contre</u>	0
<u>Abstention</u>	0

Ne participent pas au vote : D. Wallyn, K. Famchon

Monsieur le Maire :

Madame CHABAB ?

Madame CHABAB :

Est-ce que c'est l'ensemble des offices de tourisme qui sont obligés de passer en syndicat ? Je sais que c'est la CUD qui reprend la compétence, d'ailleurs la CUD reprend beaucoup de choses.

Monsieur le Maire :

Non c'est la loi.

Madame CHABAB :

Oui mais je trouve que l'on retire de plus en plus de compétences aux villes. Ma question est : est-ce une obligation de transformer l'Office de Tourisme ou pouvaient-ils rester Office de Tourisme ?

Monsieur le Maire :

Et auquel cas il passait directement à la Communauté Urbaine et on n'avait pas le choix.

Madame CHABAB :

D'accord donc c'est une manière de les protéger que de passer en syndicat ?

Monsieur le Maire :

Protéger je ne sais pas mais c'est simplement aussi par rapport à leurs missions est-ce que c'est vraiment du développement touristique qu'ils faisaient ou est-ce de l'animation. Il faut reconnaître que c'est plus de l'animation que du développement touristique...

Madame CHABAB :

Ils en ont mis du temps pour l'admettre

Monsieur le Maire :

Oui mais quand on se pose les vraies questions donc voilà aujourd'hui c'est plutôt ça. Je dois avouer que moi le budget qui était octroyé diminuait et donc on aurait défalqué de notre allocation de compensation puisqu'il y a un retour de compétences à la Communauté Urbaine on réduit les charges que l'on mettait dedans. Donc ce sont des charges que l'on ne maîtrise plus après et aujourd'hui il faut que l'on maîtrise plein de choses. Financièrement c'est une recette que l'on perd définitivement.

Madame CHABAB :

On continue donc de verser la subvention ?

Monsieur le Maire :

Oui.

Madame CHABAB :

Cela reste une dépense. On a une recette en moins mais cela reste une dépense.

Monsieur le Maire :

Non nous n'aurons pas de perte de recettes.

Madame CHABAB :

Si cela partait à CUD on la perdait.

Monsieur le Maire :

On aurait eu ça en moins sur notre allocation.

Madame CHABAB :

Donc stratégiquement c'est bénéfique aussi bien pour la ville que pour l'Office de Tourisme.

Monsieur le Maire :

On garde la maîtrise financière ainsi que l'ensemble de l'action car à un moment donné je ne sais pas ce que serait devenu à l'échelle de l'intercommunalité...

Madame CHABAB :

Il n'y aurait plus de vrai service de proximité.

Monsieur le Maire :

Je ne vais pas jeter de doute dessus mais on ne sait pas. Ici on maîtrise et ils continueront à faire ce qu'ils veulent comme de l'animation comme cela était fait depuis plusieurs années.

Monsieur RIAH :

Moi j'avais prévu une question orale je peux peut-être la poser maintenant au lieu d'attendre la fin du conseil ?

Monsieur le Maire :

Oui.

Monsieur RIAH :

Je n'ai pas tout lu la question mais par rapport aux deux salariés, resteront-ils ou pas ?

Monsieur le Maire :

Ils sont salariés de l'association.

Monsieur RIAH :

Oui mais une fois le transfert de compétences...

Monsieur le Maire :

Non mais là ils restent Syndicat d'Initiative donc local et donc ils restent avec le personnel qui est là. Les salariés de l'association tel que c'est le cas aujourd'hui.

Monsieur RIAH :

Donc là ce n'était pas ma question mais la question d'un habitant. En effet j'avais dit sur mon blog que j'acceptais les questions des habitants tant que c'est sur les affaires communales.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus et membres de la municipalité,
Depuis 2015 une nouvelle réforme territoriale est en vigueur, la loi NOTRe qui modifie l'organisation du territoire dans les compétences des collectivités et limite administrativement les compétences de l'Office de Tourisme. Avec la loi NOTRe du 7 août 2015 la promotion du tourisme devient une composante de la compétence à part entière avec la possibilité de créer un Office de Tourisme par conséquent le code du tourisme a été modifié. C'est dans le cadre de cette réforme territoriale avec le transfert de compétence que le jeudi 8 décembre 2016 a été mis au vote communautaire la mise en œuvre de la compétence promotion du tourisme avec l'objectif de créer un office de tourisme communautaire en 2018. Le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque à la suite du vote de cette délibération a nommé des représentants dans chaque Office de Tourisme, l'Office de Tourisme de Gravelines des Rives de l'AA 12 représentants, Coudekerque-Branche 2 représentants, Bray-Dunes 4 représentants, Leffrinckoucke 2 représentants, Office de Tourisme et de congrès de Dunkerque des Dunes de Flandre 5 représentants. Un grand absent dans ce regroupement est la ville de Grande-Synthe pourtant depuis 1988 nous avons un Office de Tourisme qui au fil des décennies a évolué pour arriver à un Office de Tourisme de catégorie III ayant le label tourisme et handicap. Que l'on soit d'accord ou pas avec cette réforme, c'est la loi nous devons faire avec et faire en sorte que ce regroupement se passe bien c'est ce que demande le Vice-président de la Communauté Urbaine délégué au tourisme d'unir nos forces pour qu'en 2017 il y ait une réflexion sur la structuration des offices de tourisme.

J'aimerais savoir et là c'est l'habitant qui pose la question la raison pour laquelle il n'y a aucun représentant de la Communauté Urbaine à l'Office de Tourisme de Grande-Synthe ?, donc là je pense qu'il parle de la nouvelle structure. Quelle est la place de l'Office de Tourisme de Grande-Synthe dans le futur Office de Tourisme Communautaire ? Surtout que l'Office de Tourisme de Grande-Synthe a participé aux échanges avec la CUD dans ce transfert de compétences c'est pour cela que je m'interroge sur l'absence de représentants au niveau de la CUD et sur l'avenir de l'Office de Tourisme de Grande-Synthe. J'espère que la question est claire.

Monsieur le Maire :

Et bien j'ai déjà répondu comme l'Office de Tourisme devient un syndicat d'Initiative à leur propre demande. Comme ils font de l'animation ils ne rentrent plus dans le cadre de la compétence donc ce n'est plus de la compétence communautaire donc il n'y a pas de représentants de la Communauté Urbaine dans le conseil d'administration du Syndicat d'Initiative de la ville de Grande-Synthe.

6. Avis sur le projet de plan particulier d'intervention de l'établissement ALFI

RAPPORTEUR : Damien CAREME

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'arrêté préfectoral daté du 3 novembre 2016 portant ouverture d'une consultation publique sur le projet de plan particulier d'intervention de l'établissement ALFI à Grande Synthe, le Conseil Municipal doit émettre un avis concernant le projet de PPI du site industriel ALFI Grande Synthe (Air Liquide) qui lui est soumis. L'avis du conseil municipal sera annexé au registre reprenant les observations. La consultation publique se déroulera du 19 décembre 2016 au 18 janvier 2017.

Le site ALFI Grande Synthe, situé rue du champ d'aviation, est une installation classée pour la protection de l'environnement classé SEVESO seuil haut.

Au vu du document transmis par le SIRACEDPC il est demandé à l'assemblée de confirmer sa totale opposition pour une extension de périmètre qui viendrait impacter de nombreuses habitations, des établissements scolaires, sportifs et de santé.

Responsable de la sécurité publique, la ville oppose un refus aux prescriptions et à l'agrandissement de la société ALFI.

De plus le Plan Particulier d'Intervention (PPI) d'ALFI présente dans la rubrique « Les enjeux à proximité immédiate d'ALFI » des erreurs et des imprécisions notamment des erreurs de quartier, de distance, la liste des ERP est erronée, certains établissements ne sont pas mentionnés etc...

Par ailleurs, le document présenté est une version simplifiée qui ne présente que les généralités du site.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EMET: au vu de ces éléments, des différentes erreurs et des imprécisions reprises dans le document un avis défavorable concernant le PPI du site ALFI Grande-Synthe.

AUTORISE : Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE	
Pour	31
Contre	0
Abstentions	0

Monsieur le Maire :

Le site n'impactait pas du tout la ville dans le périmètre de sécurité autour du site mais aujourd'hui avec cet agrandissement il y a toute une partie du quartier Saint-Jacques, les écoles, le collège, la polyclinique etc qui deviennent impactés par le risque industriel. Je ne conçois pas que l'on puisse encore fonctionner comme cela. Quand d'un autre côté à la Communauté Urbaine on vient de prendre des délibérations pour protéger les maisons à Mardyck qui sont dans les rayons de PPRT, qui va coûter de l'argent à l'Etat, qui va coûter de l'argent aux sociétés, qui va coûter de l'argent à la Communauté Urbaine d'agrandir des périmètres surtout, j'attends confirmation, que l'on me dit en plus que l'usine Air liquide de Grande-Synthe n'aura plus de salariés car tout sera piloté à distance en automatisant la production. Moi je ne peux pas en tant que garant de la sécurité publique autoriser l'agrandissement d'une usine en sachant qu'il y a des populations qui pourraient être impactées par ce périmètre de sécurité. Je vous propose donc d'émettre un avis défavorable à l'agrandissement de cet unité de production.

Monsieur RIAH ?

Monsieur RIAH :

Je vous soutiens totalement dans cette démarche et je voulais savoir à qui revient la décision finale ? Est-ce que l'Etat et le Préfet ont leur mot à dire ou pas ? Et si jamais cela devait se faire à notre insu cela impacterait le PPRT et donc on pourrait penser à des expropriations ?

Monsieur le Maire :

On va forcer à faire des travaux, à renforcer les fenêtres comme on vient de le décider à la Communauté Urbaine pour Mardyck. Il y a des travaux à faire dans les logements et cela impacte les industriels, la Communauté Urbaine et l'Etat qui doivent payer. Vous savez on m'a déjà dit dans la bagarre de la polyclinique comme argument contre la polyclinique qu'elle était en périmètre PPRT et ce n'était pas vrai. J'avais balayé cet argument là demain on va me remettre en périmètre PPRT on me sortira tous les bons arguments pour me dire que l'on ne peut pas faire un établissement hospitalier qui soit en périmètre PPRT. Aujourd'hui je prends bretelle ceinture et tout ce que vous voulez mais je m'oppose parfaitement d'autant plus en tant que garant de la sécurité des habitants à l'augmentation de ce site. Après c'est le Préfet qui décidera en fonction des avis qui seront remis sur la consultation publique, il décidera en connaissance de cause. Mais franchement là maintenant est-ce que le Préfet va autoriser ? L'erreur à Mardyck c'est qu'il y a eu des habitations qui sont venues se construire après parce que l'on ne parlait pas encore de périmètre de sécurité. Donc là on assume le passé mais là ce n'est pas le cas.

Monsieur RIAH :

Il y a une consultation publique, est-ce que l'on ne peut pas faire de la publicité pour que les gens aillent donner leur avis ?

Monsieur le Maire :

Si bien sûr.

Monsieur RIAH :

Il serait intéressant de faire une campagne.

Monsieur le Maire :

La presse qui est là va d'ailleurs en faire échos comme cela tout le monde le saura.

Madame CHABAB :

On compte fortement sur la presse !

Monsieur le Maire :

C'est jusqu'au 18 janvier 2017.

Monsieur RIAH :

Parce que si personne ne va la consulter ils vont dire c'est bon ils sont d'accord.

Madame CHABAB :

Mais le quartier Saint-Jacques est en partie en PPRT ?

Monsieur le Maire :

Aujourd'hui non. C'est juste le long de la RN1...

Madame CHABAB :

Il devait l'être.

Monsieur RIAH :

A un moment ils avaient mis une carte où ils avaient mis la rue Cortot

Madame CHABAB :

C'était en phase d'étude mais le PPRT final n'a rien mis au niveau des habitations juste celles à côté d'Air Liquide, les anciens logements d'EDF, il y a aussi l'Amicale Canine qui est dans ce périmètre mais pas les habitations du quartier Saint-Jacques

Madame CHABAB :

Bernard tu es dans le périmètre de PPRT.

Monsieur JUNOT :

Une partie.

Madame CHABAB :

Mais il faut penser aux animaux aussi.

Donc bien sûr nous soutenons cette démarche et on espère que l'avis du Préfet nous suivra.

Monsieur le Maire :

Cela va être difficile pour le Préfet de dire oui on accorde mais on verra bien.

Madame CHABAB :

Derrière il y a des lobbyings donc il y a plein de choses qui nous échappent.

Monsieur le Maire :

Oui on est d'accord.

B. PROGRAMMATION

1. CRAV centre ville 2015

RAPPORTEUR : Jean-Christophe PLAQUET

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'aménagement du Centre-Ville est mis en œuvre par la SAEM S3D, dans le cadre d'une convention publique d'aménagement concédée par la CUD en date du 18 Octobre 2001, avenantée 8 fois : le dernier avenant n°8 du 2 décembre 2015 proroge son terme au 31 Décembre 2017.

Il expose que les relations Ville / S3D et notamment les modalités de participation financière directe sont régies par une convention tripartite (Ville-CUD-S3D) signée le 23 Juillet 2008, avenantée 3 fois et devant s'achever au 31 Décembre 2016, délai prorogé au 31 décembre 2017 par l'avenant n°4.

Il donne lecture du Compte Rendu Annuel à la Ville (CRAV) 2015 établi par S3D conformément à l'article 5 de cette convention et expose qu'en raison de retards dans le déroulé opérationnel, S3D ne mobilisera pas de participation de la ville au titre de l'exercice 2015.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE: le Compte Rendu Annuel à la Ville (C.R.A.V) pour 2015.

PREND ACTE : qu'aucune participation financière n'est sollicitée pour l'exercice 2015.

AUTORISE: Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la ZAC centre ville.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	<i>30</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstention</i>	<i>0</i>

Ne participe pas au vote : Damien Carême

Monsieur le Maire :

Des questions ?

Monsieur RIAH :

Finalelement ce dossier sera terminé quand ?

Monsieur le Maire :

Là il y a des maisons qui sont en cours de construction...

Monsieur RIAH :

Qui font parties du CRAV

Monsieur le Maire :

Oui c'est le centre ville. Et on se pose la question de l'avenue Dubedout où il y avait une opération qui avait été menée on se demandait si on allait continuer mais on ne sait pas si on va attendre d'avoir un projet là ou pas.

Madame CHABAB :

En termes de projets de construction, il n'y a plus rien ?

Monsieur le Maire :

En centre ville ?

Madame CHABAB :

Au niveau des logements sur la ville.

Monsieur le Maire :

Il y a l'ANRU sur l'Ilot des Peintres qui est en négociation aujourd'hui et il y a l'éco quartier qui démarrera bientôt ce qui fera 500 logements à terme.

Madame CHABAB :

Aujourd'hui on a combien d'habitants précisément ?

Monsieur BERTHE :

21 812 habitants.

Monsieur le Maire :

On a pris un peu d'habitants.

Madame CHABAB :

Il y a les migrants dedans ?

Monsieur le Maire :

Non.

Madame CHABAB :

Car il faut être vigilant à ne pas passer la barre des 20 000 habitants.

Monsieur le Maire :

Non là on est reparti à la hausse sur le dernier recensement. On a toujours une période de tension sur les opérations de renouvellement urbain parce qu'il faut déménager des gens donc la vacance va être prise par les gens qui doivent déménager et c'est au moment de la reconstruction que l'on voit si l'on tourne sur des valeurs positives.

Monsieur RIAH :

La tour Le Jeune qui est proche du centre ville, elle va rester combien de temps, le bailleur social va faire quoi ?

Monsieur le Maire :

Vous savez que dans le cadre de l'ANRU on a demandé une dérogation pour pouvoir la démolir rapidement et on attend la convention là c'est à l'état...

Monsieur RIAH :

Et le bailleur ne fait rien ?

Monsieur le Maire :

Il ne va pas faire de travaux si on décide de la démolir après cela sera du relogement pour les personnes...

Monsieur RIAH :

On ne peut pas commencer à les reloger ?

Monsieur le Maire :

On devrait, Il y a 17 départs sur 60 logements mais le problème c'est que tant que l'Etat n'a pas signé le papier le bailleur ne prend pas le risque de faire de la vacance à l'intérieur. Il y a des gens qui ne supportent plus et je comprends parce que c'est l'enfer.

Monsieur RIAH :

Les assurances ne peuvent rien faire ?

Monsieur le Maire :

C'est difficile pour nous car c'est un rôle locataires/bailleur même si on aide les associations de locataires derrière c'est un différent entre eux. Mais on essaie d'accélérer les choses puisque l'on a demandé en préfiguration du protocole ANRU c'est-à-dire que l'on n'attend pas la signature de la convention pour que l'on puisse lancer les opérations avant. Il suffit de signer des actes d'engagement entre Partenord et l'Etat.

2. Programmation du contrat de ville 2017

RAPPORTEUR : Benoit CUVILLIER

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis le 1er janvier 2015, le contrat de ville succède au CUCS, en application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi n° 2014-173) et de la circulaire du 15 octobre 2014 qui définit les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville.

Dans le cadre de la réforme de la Politique de la ville, la CUD est devenue la chef de file du Contrat Unique d'agglomération. Le contrat ville du territoire de la CUD a été signé le 09 juillet 2015 pour la période 2015-2020. Aussi, la ville de Grande-Synthe a dû adosser à ce Contrat Unique sa déclinaison territoriale du contrat ville.

Sur la base de ces champs d'actions, la ville de Grande-Ville et ses partenaires associatifs ont proposé la programmation annuelle 2017 au titre de la politique de la ville. Ainsi les projets ci-joints sollicitent des crédits spécifiques de la Politique de la ville.

La contrepartie financière de la ville sera conditionnée à la subvention des financeurs de la politique de la ville.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte la programmation 2017 annexée à la présente délibération.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	<i>31</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstention</i>	<i>0</i>

Monsieur le Maire :

Des questions ?

Madame CHABAB :

Est-ce qu'il est possible à l'avenir, je l'ai déjà demandé peut-être que je vais l'obtenir pour assiduité, d'avoir un descriptif des actions parce que santé de l'enfant, prévention ado... juste une précision sur le descriptif de l'action. Juste 2 ou 3 lignes. Maison de l'Initiative ? Plate forme mobilité c'est quoi ? C'est feu vert, c'est le permis de conduire ? car on ne sait pas.

Madame BENALLA :

Concernant l'Espace Santé du Littoral concernant les actions qui sont menées tu peux les retrouver si tu le souhaites avec le carnet d'activités quand on fait l'assemblée générale on fait un descriptif de toutes ces actions. Là je te réponds sur l'Espace Santé du Littoral après je peux te dire aussi sur les réseaux d'éducation prioritaire de par ma formation qu'effectivement ce sont des demandes dans le cadre de la mise en place de la refondation de l'école et donc de l'éducation prioritaire plus.

Madame CHABAB :

Je suis d'accord Nathalie mais lorsque l'on transmet cela aux élus c'est bien de donner juste le descriptif de l'action tout simplement. Là j'ai envie de dire, c'est un fonctionnaire qui parle, que je ne me permettrai jamais de remettre cela au conseil municipal de la ville où je travaille. Ca ça ne passe pas. Mais à force de le réclamer tous les ans peut-être que l'année prochaine je l'aurai.

Monsieur le Maire :

Je pense, on vient de me dire que oui.

Monsieur RIAH :

Sur le CUCS avant on avait un tableau beaucoup plus détaillé ? Si je ne me trompe pas il y avait l'objet, c'était un tableau en format A3. Là on peut faire confiance car c'est beaucoup d'associations para

municipales ou bien des services de la ville mais c'est vrai que l'on ne sait pas quel est l'objet de l'action. De même que nous en tant qu'élu on pourrait relayer cette action auprès des habitants que l'on rencontre, on pourrait dire nous on a voté ceci ou cela, là on va leur dire on a voté ceci ou cela mais on ne sait pas ce que l'on a voté. Enfin on n'a pas un retour de l'action donc on ne sait pas finalement si l'objectif est atteint ou pas. C'est-à-dire que si l'année prochaine on revient vous allez nous donner les récapitulatifs mais comme on ne savait pas pourquoi on a donné l'argent car ce sont les deniers publics l'année prochaine on devra avoir communication du récapitulatif des subventions octroyées et on devra juger sur quelque chose dont on ne sait rien donc il vrai qu'il serait bien d'avoir au moins l'objet de l'action, l'objectif pour voir après si même nous en tant qu'élu, car on a des retours d'habitants, on peut apporter des améliorations aux projets.

Madame CHABAB :

Par exemple pour le bonus ville si on ne connaît pas l'action on ne sait pas que c'est un dispositif qui permet à des jeunes de travailler pour se faire une petite rémunération. Je sais bien qu'en général la politique de la ville défend aussi des valeurs de solidarité, permet de renforcer le lien social, c'est pour cela que je vote les yeux fermés, il y a toujours du bon sens mais au moins que l'on ait toutes les informations.

Monsieur le Maire :

Ok cela sera fait. Je vous rappelle que le montant de l'enveloppe qui a été demandé et le même que celui de l'année dernière. Au total sur l'agglomération c'est 680 000 euros et que nous l'année dernière on était à 160 000 euros. On attend les décisions car aujourd'hui ce n'est pas tranché.

C. CONTRATS - MARCHES

1. Etat récapitulatif des marchés lancés en procédure adaptée depuis le 20 septembre 2016

RAPPORTEUR : Damien CAREME

Dans le cadre de l'article L2122-22 alinéa 4 du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié en application de l'article 10 de la loi n°2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics ; je rappelle à l'Assemblée que j'ai reçu délégation lors de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2014 afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire dresse donc l'état récapitulatif des marchés et avenants conclus en procédure adaptée à compter du 20 septembre 2016.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la liste des marchés publics attribués par la ville de Grande-Synthe depuis le 20 septembre 2016.

2. Plateforme de dématérialisation des procédures des marchés publics – convention de mise à disposition de moyens par la Communauté Urbaine de Dunkerque

RAPPORTEUR : Olivier BERTHE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la dématérialisation des procédures de marchés publics est une obligation imposée par le Code des Marchés Publics depuis le 1^{er} janvier 2005.

Afin de remplir cette obligation, la ville de Grande-Synthe s'est dotée en 2004 d'une plate-forme de dématérialisation (ainsi que ses services associés) auprès de la société EDYSIS.

La société EDYSIS met fin au projet EDIAO à compter du 1^{er} juillet 2014.

Depuis plusieurs années, la Communauté Urbaine de Dunkerque met en œuvre, avec d'autres acteurs locaux, une plate-forme de dématérialisation des marchés publics mutualisée au niveau de l'agglomération, proposant ainsi un point d'entrée et un mode opératoire uniques pour les entreprises candidates.

La Communauté Urbaine de Dunkerque s'est associée avec le Centre Hospitalier de Dunkerque, le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre, le Syndicat Mixte Dunkerque Neptune, la société de Développement du Dunkerquois et la société Publique de l'Agglomération Dunkerquoise pour désigner, au sein d'un groupement de commandes, un prestataire en charge de la fourniture, de l'hébergement, de l'exploitation et de la maintenance d'une plate-forme de dématérialisation des marchés publics pour le territoire dunkerquois.

Le marché a été confié, pour les années civiles 2013 à 2016, à la société INTERBAT.

Le 23 juin 2014, la Ville de Grande-Synthe a signé la convention de mise à disposition de moyens par la Communauté Urbaine de Dunkerque permettant à la commune d'accéder à la plateforme de dématérialisation des marchés publics pour le territoire dunkerquois dénommé « Portail de l'achat public Dunkerquois » pour la période allant du 23 juin 2014 au 31 décembre 2016.

Cette convention de mise à disposition arrivant à échéance, la Communauté Urbaine de Dunkerque propose aux communes membres qui le souhaitent et à leurs établissements publics, de la renouveler à titre totalement gratuit, à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une période d'un an reconductible 3 fois pour une période d'un an.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE: Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de moyens par la Communauté Urbaine de Dunkerque permettant à la Ville de Grande-Synthe d'accéder à la plateforme de dématérialisation des marchés publics pour le territoire dunkerquois dénommée « Portail de l'achat public Flandre-Dunkerque » à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une période d'un an reconductible 3 fois pour une période d'un an.

VOTE	
Pour	31
Contre	0
Abstentions	0

Monsieur le Maire :

Des questions ?

Madame CHABAB :

C'est gratuit et bien ça c'est de la mutualisation qui a du sens. En même temps ce n'est pas le gros service...

Monsieur le Maire :

En fait c'est une page pour dire que nos marchés publics...

Madame CHABAB :

Il ne manquerait plus que cela qu'ils nous fassent payer

Monsieur le Maire :

Cela donnera une plus grande publicité à nos marchés publics puisque cela sera sur le même site que la Communauté Urbaine. C'est une longue délibération pour cela

Madame CHABAB :

Il ne manquerait plus que cela qu'ils nous fassent payer.

Monsieur RIAH :

C'est une bonne chose c'est la mutualisation. Juste une question est-ce que l'on dit code des marchés publics ou commande publique.

Monsieur le Maire :

C'est commande publique.

**3. Services de communications mobiles et prestations annexes –
Signature de la convention UGAP de mise à disposition des tarifs de
l'accord – cadre pour la passation du marché subséquent**

RAPPORTEUR : Olivier BERTHE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le marché de services de téléphonie mobile conclu avec SFR arrive à échéance le 31 décembre 2016.

L'UGAP (Union des Groupements des Achats publics), centrale d'achat publique généraliste dont le recours dispense ses clients de toute mise en concurrence et publicité préalables, a conclu pour son compte et celui de ses bénéficiaires un accord-cadre avec SFR visant à la fourniture de services de communications mobiles et prestations annexes.

L'UGAP propose donc à ses clients, par le biais d'une convention de mise à disposition, de passer un marché subséquent directement sur le fondement de l'accord-cadre avec SFR afin de bénéficier des tarifs très avantageux obtenus par le biais de cette mise en concurrence.

Monsieur le Maire propose la signature de la convention avec l'UGAP afin de permettre à la commune de passer ce marché subséquent avec SFR sur le fondement de cet accord-cadre, marché qui sera conclu pour une période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

Le montant de la convention UGAP est de 3 500 euros HT maximum ; le montant estimé à ce jour sur la base du simulateur UGAP varie entre 2 775 euros HT et 3 114 euros HT et ce en raison du nombre de terminaux à acquérir.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE: Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec l'UGAP afin de passer un marché subséquent avec SFR sur la base de l'accord-cadre passé avec SFR, marché subséquent qui sera conclu pour une période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

IMPUTE: les dépenses aux chapitre et articles correspondants du budget communal.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	<i>31</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstentions</i>	<i>0</i>

Monsieur le Maire :

Des questions ?

Madame CHABAB :

Est-ce que l'on est assuré que le marché que l'on va obtenir en passant par l'UGAP sera moins...

Monsieur le Maire :

Oui, parce que l'UGAP passe un marché par exemple sur un million de lignes et du coup on bénéficie de cet achat groupé

Madame CHABAB :

Dans la collectivité où je travaille on travaille également avec eux donc je connais. Ici on n'a jamais travaillé avec eux ?

Monsieur le Maire :

Si pour les ordinateurs

Monsieur BERTHE :

A titre d'information on a estimé la dépense actuelle à environ 27 000 euros par an alors que si l'on passe par l'UGAP on sera à 12 ou 13 000 euros sur 2 ans donc le gain est appréciable.

Monsieur RIAH :

Au niveau de la qualité du réseau ça va ?

Monsieur BERTHE :

C'est la même chose, c'est le même opérateur c'est-à-dire SFR.

Monsieur le Maire :

C'est vraiment un achat de groupe. Là on paye une convention parce que le marché a déjà été passé et c'est donc pour nous permettre d'entrer dans l'accord cadre, c'est l'objet de la délibération.

D. AFFAIRES EDUCATIVES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

1. Avances de subventions au titre de l'année 2017

RAPPORTEUR : Dany WALLYN

1.1 A.S.T.V.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'ASTV aura à faire face dès janvier 2017 à des dépenses de fonctionnement et qu'il est nécessaire de prévoir le versement d'un acompte sur la subvention qui sera inscrite en sa faveur au Budget Primitif 2017.

En vertu des dispositions de l'article L 2131 11 du code Général des Collectivités Territoriales définissant la prise illégale d'intérêt, le (les) membres(s) du Conseil Municipal concerné(s) et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

APPROUVE le versement d'une avance sur subvention à l'association A.S.T.V. pour un montant de 200 000 euros.

IMPUTE La dépense à l'article 6574 du Budget et régularisée sur le crédit voté pour cette association lors du budget primitif 2017.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	24
<i>Contre</i>	1 (F. RIAH)
<i>Abstentions</i>	2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)

Ne participent pas au vote : M. BEYAERT, D. WALLYN, K. FAMCHON, M. POLLAERT

1.2 Maison de l'Initiative

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Maison de l'Initiative aura à faire face dès janvier 2017 à des dépenses de fonctionnement et qu'il est nécessaire de prévoir le versement d'un acompte sur la subvention qui sera inscrite en sa faveur au Budget Primitif 2017.

En vertu des dispositions de l'article L 2131 11 du code Général des Collectivités Territoriales définissant la prise illégale d'intérêt, le (les) membres(s) du Conseil Municipal concerné(s) et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

APPROUVE le versement d'une avance sur subvention à l'association Maison d'Initiative pour un montant de 400 000 euros.

IMPUTE La dépense à l'article 6574 du Budget et régularisée sur le crédit voté pour cette association lors du budget primitif 2017.

VOTE
Pour 23
Contre 0
Abstentions 3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)

Ne participent pas au vote : E. HAEGMAN, S. WALLYN, B. CUVILLIER, M. DASSONVILLE, O. BERTHE

1.3 Amicale du personnel communal

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Amicale du Personnel Communal aura à faire face dès janvier 2017 à des dépenses de fonctionnement et qu'il est nécessaire de prévoir le versement d'un acompte sur la subvention qui sera inscrite en sa faveur au Budget Primitif 2017.

En vertu des dispositions de l'article L 2131 11 du code Général des Collectivités Territoriales définissant la prise illégale d'intérêt, le (les) membres(s) du Conseil Municipal concerné(s) et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

APPROUVE le versement d'une avance sur subvention à l'association Amicale du Personnel Communal pour un montant de 250 000 euros.

IMPUTE La dépense à l'article 6574 du Budget et régularisée sur le crédit voté pour cette association lors du budget primitif 2017.

VOTE
Pour 28
Contre 0
Abstentions 3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)

1.4 Espace Santé du Littoral

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Espace Santé du Littoral aura à faire face dès janvier 2017 à des dépenses de fonctionnement et qu'il est nécessaire de prévoir le versement d'un acompte sur la subvention qui sera inscrite en sa faveur au Budget Primitif 2017.

En vertu des dispositions de l'article L 2131 11 du code Général des Collectivités Territoriales définissant la prise illégale d'intérêt, le (les) membres(s) du Conseil Municipal concerné(s) et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

APPROUVE le versement d'une avance sur subvention à l'association Espace Santé du Littoral pour un montant de 200 000 euros.

IMPUTE La dépense à l'article 6574 du Budget et régularisée sur le crédit voté pour cette association lors du budget primitif 2017.

VOTE
Pour 24
Contre 0
Abstentions 3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)

Ne participent pas au vote : N. BENALLA, J. DE SILVA, M.L. VANDENBOSSCHE, S.KHELLAF

1.5 La Compagnie des Mers du Nord

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Compagnie des Mers du Nord aura à faire face dès janvier 2017 à des dépenses de fonctionnement et qu'il est nécessaire de prévoir le versement d'un acompte sur la subvention qui sera inscrite en sa faveur au Budget Primitif 2017.

En vertu des dispositions de l'article L 2131 11 du code Général des Collectivités Territoriales définissant la prise illégale d'intérêt, le (les) membres(s) du Conseil Municipal concerné(s) et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

APPROUVE le versement d'une avance sur subvention à la Compagnie des Mers du Nord pour un montant de 22 000 euros.

IMPUTE La dépense à l'article 6574 du Budget et régularisée sur le crédit voté pour cette association lors du budget primitif 2017.

VOTE

Pour 28

Contre 0

Abstentions 3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)

1.6 Régie de Quartiers

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Régie de Quartiers aura à faire face dès janvier 2017 à des dépenses de fonctionnement et qu'il est nécessaire de prévoir le versement d'un acompte sur la subvention qui sera inscrite en sa faveur au Budget Primitif 2017.

En vertu des dispositions de l'article L 2131 11 du code Général des Collectivités Territoriales définissant la prise illégale d'intérêt, le (les) membres(s) du Conseil Municipal concerné(s) et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

APPROUVE le versement d'une avance sur subvention à la Régie de Quartiers pour un montant de 65 000 euros.

IMPUTE La dépense à l'article 6574 du Budget et régularisée sur le crédit voté pour cette association lors du budget primitif 2017.

VOTE

Pour 24

Contre 0

Abstentions 3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)

Ne participent pas au vote : M. BEYAERT. O. BERTHE, J.C. PLAQUET, E. HAEGMAN

1.7 Association Bay Car Blues Festival

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'association Bay Car Blues Festival aura à faire face dès janvier 2017 à des dépenses de fonctionnement et qu'il est nécessaire de prévoir le versement d'un acompte sur la subvention qui sera inscrite en sa faveur au Budget Primitif 2017.

En vertu des dispositions de l'article L 2131 11 du code Général des Collectivités Territoriales définissant la prise illégale d'intérêt, le (les) membres(s) du Conseil Municipal concerné(s) et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

APPROUVE le versement d'une avance sur subvention à l'association Bay Car Blues Festival pour un montant de 10 000 euros.

IMPUTE La dépense à l'article 6574 du Budget et régularisée sur le crédit voté pour cette association lors du budget primitif 2017.

VOTE
Pour 28
Contre 0
Abstentions 3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)

1.8 O.G.S. Football

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'O.G.S. Football aura à faire face dès janvier 2017 à des dépenses de fonctionnement et qu'il est nécessaire de prévoir le versement d'un acompte sur la subvention qui sera inscrite en sa faveur au Budget Primitif 2017.

En vertu des dispositions de l'article L 2131 11 du code Général des Collectivités Territoriales définissant la prise illégale d'intérêt, le (les) membres(s) du Conseil Municipal concerné(s) et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

APPROUVE le versement d'une avance sur subvention à l'O.G.S. Football pour un montant de 100 000 euros.

IMPUTE La dépense à l'article 6574 du Budget et régularisée sur le crédit voté pour cette association lors du budget primitif 2017.

VOTE
Pour 28
Contre 0
Abstentions 3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)

1.9 LUGOVA

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'association LUGOVA aura à faire face dès janvier 2017 à des dépenses liées au fonctionnement du fond de Participation des Habitants et qu'il est nécessaire de prévoir le versement d'un acompte sur la subvention qui sera inscrite en sa faveur au Budget Primitif 2017.

En vertu des dispositions de l'article L 2131 11 du code Général des Collectivités Territoriales définissant la prise illégale d'intérêt, le (les) membres(s) du Conseil Municipal concerné(s) et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

APPROUVE le versement d'une avance sur subvention à l'association LUGOVA pour un montant de 3 600 euros.

IMPUTE La dépense à l'article 6574 du Budget et régularisée sur le crédit voté pour cette association lors du budget primitif 2017.

VOTE
Pour 28
Contre 0
Abstentions 3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)

1.10 ADA

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'association ADA aura à faire face dès janvier 2017 à des dépenses liées à la réalisation d'actions et qu'il est nécessaire de prévoir le versement d'un acompte sur la subvention qui sera inscrite en sa faveur au Budget Primitif 2017.

En vertu des dispositions de l'article L 2131 11 du code Général des Collectivités Territoriales définissant la prise illégale d'intérêt, le (les) membres(s) du Conseil Municipal concerné(s) et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

APPROUVE le versement d'une avance sur subvention à l'association ADA pour un montant de 2 000 euros.

IMPUTE La dépense à l'article 6574 du Budget et régularisée sur le crédit voté pour cette association lors du budget primitif 2017.

VOTE

Pour 28

Contre 0

Abstentions 3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)

1.11 MEDIA FUNK

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'association MEDIA FUNK aura à faire face dès janvier 2017 à des dépenses liées au fonctionnement et qu'il est nécessaire de prévoir le versement d'un acompte sur la subvention qui sera inscrite en sa faveur au Budget Primitif 2017.

En vertu des dispositions de l'article L 2131 11 du code Général des Collectivités Territoriales définissant la prise illégale d'intérêt, le (les) membres(s) du Conseil Municipal concerné(s) et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

APPROUVE le versement d'une avance sur subvention à l'association MEDIA FUNK pour un montant de 9 800 euros.

IMPUTE La dépense à l'article 6574 du Budget et régularisée sur le crédit voté pour cette association lors du budget primitif 2017.

VOTE

Pour 28

Contre 0

Abstentions 3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)

Monsieur le Maire :

Des questions sur ces délibérations ?

Monsieur RIAH :

Moi je vote contre la subvention à l'ASTV car j'estime que l'ASTV ne sert plus à rien. On ne la voit plus, d'ailleurs même ce soir personne de l'ASTV n'est là pour retranscrire le débat de l'organe délibérant de la commune. Moi je réitère ma proposition au conseil municipal je le dis à ce moment là faisons une chaîne locale municipale. Par exemple ce soir moi je retranscris en direct sur les réseaux sociaux notre débat. On peut faire cela avec nos ressources propres en interne. Récupérons s'il le faut les salariés de l'ASTV pour qu'ils soient municipalisés mais je pense qu'il faut arrêter de dépenser des centaines de milliers d'euros pour une structure qui n' a plus de visibilité et que les grands synthois ne voient plus. A l'origine l'ASTV c'était pour donner la parole aux habitants aujourd'hui je ne sais pas si autour de la table tous les élus voient l'ASTV.

Monsieur le Maire :

Il y a d'autres remarques sur d'autres associations ?
Madame CHABAB ?

Madame CHABAB :

Globalement c'est toujours la même chose chaque année on vote des subventions aux associations et on n'a pas les dossiers, les budgets prévisionnels, on n'a absolument rien, normalement on devrait avoir des dossiers bien complets avec la demande de subvention donc on n'a pas de regard. L'avance on ne sait pas quelle proportion elle représente par rapport à la subvention globale. Et comme toujours comme on ne connaît pas la liste des subventions des associations qui sollicitent la ville, on ne sait pas quelle association se voit refuser et d'autres accepter. On ne participera pas au vote.

Monsieur le Maire :

En commission tout est disponible.

Madame CHABAB :

En commission tout est disponible cela veut dire quoi ? On répond à mes questions, non ! Je veux des dossiers, je veux voir les budgets prévisionnels.

Monsieur le Maire :

Et bien oui ils seront disponibles.

Madame CHABAB :

Non ils ne seront pas disponibles. Moi les dernières commissions où je suis venue, la dernière je suis arrivée à 18h30 pile et la commission était arrivée à la 3^{ème} délibération. Donc depuis je ne me suis plus jamais déplacée parce que l'on quitte le travail, on se dépêche d'arriver de Dunkerque, on anticipe la circulation. On arrive c'est la 3^{ème} délibération et les questions, les documents, il n'y a rien de complet. Je préfère venir au conseil municipal au moins je ne perds pas mon temps. Je redemande et c'est la moindre des choses, on est des élus, de pouvoir délibérer en tout état de cause et d'avoir les dossiers de demandes de subventions des associations. Ca ce n'est pas possible, à la Communauté Urbaine les élus communautaires, j'étais à la communauté Urbaine au mandat dernier, à la demande d'une élue de Dunkerque on a eu les budgets prévisionnels de toutes les demandes d'associations. Voilà j'assistais aux commissions et je peux vous assurer que cela a beaucoup râlé et après on obtenait les budgets prévisionnels dans les dossiers et c'est la moindre des choses.

Monsieur le Maire :

On mettra la feuille des budgets prévisionnels si vous voulez dans tous les dossiers mais cela n'avancera pas pour autant.

Monsieur RIAH :

Je vais faire une remarque par rapport à ce qu'a dit Madame CHABAB. Je pense qu'il faudrait faire un service de la questure qui est lié vraiment aux questions de l'assemblée délibérante. Personnellement quand je demande le budget prévisionnel, tous les documents me sont envoyés par Monsieur PIDOUX, il m'envoie tout tout le temps. Mais il serait bien d'avoir un service de la questure de cette façon l' élu pourrait avoir un poste informatique, il peut avoir sa petite corbeille et que soit à sa disposition tout ce qui est demande de subventions comme cela au lieu de le photocopier et de l'envoyer à tout le monde on veut venir si on le veut travailler en mairie et consulter avant le conseil municipal certaines pièces du dossier. Mais c'est vrai que c'est de l'information qui nous aide à délibérer par exemple moi Média funk je ne sais pas c'est quoi, je ne sais pas si la première fois que l'on...

Monsieur le Maire :

Non.

Monsieur RIAH :

Donc moi je vote contre pour l'ASTV et pour le reste je m'abstiens.

2. Fonds d'aide exceptionnelle aux associations

RAPPORTEUR : Dany WALYN

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un crédit total de **80 000 euros** est ouvert au titre du « Fonds d'Aide Exceptionnel aux associations », au Budget Primitif 2016.

Les subventions accordées au titre de fonds permettent d'apporter un soutien exceptionnel aux associations pour leur fonctionnement, pour l'organisation de manifestations et pour la réalisation de projets spécifiques. Pour ces deux derniers cas, une convention est signée entre la ville et l'association concernée afin de garantir la bonne utilisation de l'argent public.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

ACCEPTÉ la proposition.

IMPUTE les dépenses à l'article 6574 du Budget primitif.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	<i>28</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstentions</i>	<i>3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)</i>

Monsieur le Maire :

Des questions ?

Monsieur RIAH :

Tous les ans on a des subventions exceptionnelles de fonctionnement. Normalement c'est plus pour des projets alors c'est plus du fonctionnement et comme l'a dit Madame CHABAB on n'a pas les éléments qui nous démontrent que l'association n'avait pas prévue ce type de dépenses pour son fonctionnement. Là on parle de fonctionnement on ne parle pas de projets. A part deux associations participation à la féerie de Noël et participation à la fête paysanne ou l'organisation du carnaval enfantin le reste ne sont que des subventions de fonctionnement donc on ne sait pas pourquoi on doit les donner. Donc non participation pour moi.

Monsieur le Maire :

Le reste c'est de petites subventions de 500 euros.

Madame CHABAB :

Non mais cela reste de l'argent public donc...

Monsieur le Maire :

Oui on est d'accord.

Madame CHABAB :

Donc c'est des subventions de fonctionnement donc ce n'est pas exceptionnel puisqu'il y en a certaines qui peuvent être redondantes ou c'est vraiment...

Monsieur le Maire :

Non il y a des organisations de boxing club, de gala de boxe... par exemple

Madame CHABAB :

Donc c'est exceptionnel ?

Monsieur le Maire :

Oui c'est en fonction des événements qui arrivent. Pour la CLCV c'est un fonctionnement associatif c'est un rattrapage de l'URSAF qui vient d'arriver. C'est donc exceptionnel et pas prévu. On peut aller plus loin pour chaque association mais là j'ai demandé au Directeur Général des Services que l'on fasse comme à la Communauté Urbaine une plateforme qui sera ouverte aux élus avec un code, toutes les pièces seront mises en ligne de cette façon vous pourrez les consulter.

Madame CHABAB :

Et sinon bouchons de l'espoir c'est quoi ça ? Monsieur Wallyn ?

Monsieur WALLYN :

Les bouchons de l'espoir remplacent une association qui existait avant et qui a arrêté et que vous avez bien connu je crois. Il y a une équipe de jeunes qui a décidé de reprendre le flambeau, on ne peut que les féliciter et ils sont en train de mettre en place cette association de récupérer des bouchons pour des tas de projets en direction des personnes handicapées et d'autres projets. Donc c'est le même principe que l'ancienne association, récupérer un maximum de bouchons et on va les soutenir dans ce domaine là.

Madame CHABAB :

Et donc vous avez poussé à la fermeture d'une association et vous impulsez l'ouverture d'une autre. Vous comptez faire la même chose sur le Hip Hop ? Puisque 59760 est passée de 53 000 euros à 0 ce qui est quand même digne d'une action du Front National. Avec le Front National dans les villes qui passent d'une somme importante à 0 c'est vrai digne d'une ville du Front National.

Monsieur le Maire :

N'allez pas jusque là Madame CHABAB s'il vous plait.

Madame CHABAB :

Donc est-ce que vous comptez faire la même chose avec le Hip Hop et la culture urbaine ? Petite question comme ça.

Monsieur WALLYN :

A partir du moment où vous parlez du Front National je préfère ne pas répondre à ce genre de bêtise.

Madame CHABAB :

Ce n'est pas une bêtise c'est une constatation car passer de 53 000 à 0...

Monsieur le Maire :

C'est du procès d'intention !

Madame CHABAB :

Ce n'est pas un procès d'intention c'est un constat.

Monsieur le Maire :

Si c'est un procès d'intention

Madame CHABAB :

Alors il peut s'en défendre autrement mais c'est un constat.

Monsieur RIAH :

De toute façon la politique sur Grande-Synthe a toujours été comme cela. Depuis des années quand une association ne plait pas on fait tout pour l'asphyxier pour qu'elle ferme. Et après on crée une association concurrente à laquelle on donne tous les moyens et on nous fait croire que c'est elle qui demande la subvention alors que derrière c'est la ville qui demande à ce que l'association demande la subvention. Je n'étais pas au courant de la création de cette association mais franchement je trouve cela scandaleux. Si votre logique c'est de soutenir les personnes handicapées alors à ce moment là il fallait tout faire pour sauver l'association de l'ancienne adjointe à la vie associative qui pourtant, j'étais dans l'opposition et je ne m'entendais pas avec Madame ODOT mais franchement pour avoir assisté à toutes les assemblées générales, enfin en grande partie, quand je vois tout le travail qu'ont fait les membres de cette association Monsieur BOMMELAERE, Madame ODOT et les bénévoles comme

Madame SIX... quand je vois tout le travail qu'ils ont fait et qu'à la fin leur local a brûlé, que l'on n'a rien fait pour eux et on les a poussés à la sortie je suis un peu scandalisé. Là on nous ramène une association donc il faut être adoubé par le système pour pouvoir recevoir les grâces

Monsieur WALLYN :

Juste Monsieur le Maire pour préciser...

Monsieur le Maire :

On ne va pas rentrer dans le débat.

Monsieur WALLYN :

On ne va pas rentrer dans le débat mais simplement au niveau des bouchons moi ce que j'ai comme connaissance c'est que Madame ODOT que je ne connais toujours pas, j'ai essayé à plusieurs reprises de la rencontrer et pourtant je suis Grand-Synthois depuis très longtemps et je n'ai jamais rencontré cette dame.

Monsieur RIAH :

C'est une ancienne adjointe !

Monsieur WALLYN :

Je ne suis quand même pas idiot à ce point là Monsieur RIAH. Au niveau des bouchons je me souviens très bien avoir vu passer un article dans la Voix du Nord où Madame ODOT demandait que quelqu'un reprenne cette association car elle avait l'intention d'arrêter. Je l'ai conservé précieusement cet article. Donc ne me faites pas de procès d'intention concernant cette association là. Je peux vous assurer que les jeunes qui reprennent le flambeau le reprennent vraiment et on vraiment envie de s'investir et d'une manière certainement toute aussi honorable que l'ancienne association. Je n'ai rien à redire sur l'ancienne association, je ne la connais pas. Je sais une seule chose c'est que cette dame, Madame ODOT qui était présidente, a décidé d'arrêter elle-même cette association.

Monsieur RIAH :

Monsieur WALLYN, Madame ODOT...

Monsieur le Maire :

Stop.

Monsieur RIAH :

Juste une seconde.

Monsieur le Maire :

C'est quand même moi qui dirige ce débat.

Monsieur RIAH :

D'accord mais je voudrai juste répondre.

Monsieur le Maire :

Vous devez demander la parole. Et je trouve que c'est un débat qui n'a pas lieu d'être puisqu'il ne porte pas sur la délibération.

Monsieur RIAH :

Monsieur le Maire puis-je avoir la parole ?

Monsieur le Maire :

Je voudrais que l'on se prononce sur la délibération Monsieur RIAH.

Monsieur RIAH :

Mais avant je voudrais quand même répondre.

Monsieur le Maire :

Non on arrête les supputations...

Monsieur RIAH :

D'accord mais c'est juste pour répondre.

Monsieur le Maire :

Et les procès d'intention

Monsieur RIAH :

Mais avant je voudrais quand même répondre car on ne peut pas laisser des propos comme cela être dit.

Monsieur le Maire :

Cela ne grandit pas le débat.

Monsieur RIAH :

Oui je le sais. Moi mes propos sont polis...

Monsieur le Maire :

Je n'ai pas dit qu'ils étaient impolis.

Monsieur RIAH :

Je n'ai fait aucune accusation.

Monsieur le Maire :

Je vous remets sur le débat.

Monsieur RIAH :

Mais n'oubliez pas que l'on vote d'un seul coup plusieurs délibérations à ce moment là si on veut jouer au malin on va faire délibération par délibération sur chaque association.

Monsieur le Maire :

Mais vous pouvez.

Monsieur RIAH :

Mais laissez-nous au moins nous exprimer. C'est peut-être douloureux...

Monsieur le Maire :

Sur les délibérations.

Monsieur RIAH :

Oui mais si on veut on fait délibération par délibération

Monsieur le Maire :

Oui mais sur les délibérations.

Monsieur RIAH :

Oui. Donc je reviens sur les bouchons, tout d'abord ce n'est pas un scoop sur ce que vous dites par rapport à la Voix du Nord puisque pour avoir assisté aux assemblées générales de 1 000 millions de bouchons. Elle disait chaque année qu'elle voulait arrêter. L'association 1 000 millions de bouchons Monsieur WALLYN, qui êtes adjoint à la vie associative vous devez savoir qu'une association est une personne morale donc si vous voulez vous adressez à une association morale c'est à la personne morale qu'il faut vous adressez donc nous ce soir quand on donne une subvention à bouchon de l'espoir on ne donne pas à une personne physique on donne à une personnalité morale donc nous nous ne sommes pas en train de parler de Pierre, Paul ou Jacques on est en train de parler d'une association qui avait rayonné dans tout le Nord Pas de Calais jusque Boulogne on récoltait partout des tonnes et des tonnes de bouchons pour les personnes handicapées et qu'on a laissé mourir et que l'on a rien fait.

Monsieur le Maire :

C'est hors délibération Monsieur RIAH

Monsieur RIAH :

Si c'est lié car vous donnez une subvention

Monsieur le Maire :

Sur les délibérations qui sont présentées...

Monsieur RIAH :

Oui.

Monsieur le Maire :

Là cela ne sert plus à rien d'aller plus loin, on vous a entendu

Monsieur RIAH :

Vous ne comprenez pas le Français ! Je suis en train de dire quelle est votre logique.

Monsieur le Maire :

On vous a entendu

Monsieur RIAH :

Vous donnez une subvention à une association qui vient d'être créée

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH s'il vous plait. Stop.

Monsieur RIAH :

Oui.

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH on a compris.

Monsieur RIAH :

Vous comprenez le Français ça va !

Monsieur le Maire :

D'autres questions ?

Monsieur RIAH :

C'est quoi l'association kesha Niya ? On va jouer puisque vous voulez que l'on joue.

Monsieur le Maire :

On va vous répondre.

Monsieur WALLYN :

C'est une association humanitaire qui travaille sur le camp des réfugiés.

Monsieur RIAH :

Donc sur le camp on a déjà donné 1 million d'euros de notre budget, on a ensuite donné 300 000 euros à une association qui a été créée en 5 jours en janvier 2016. On leur a donné 300 000 euros avec un statut dans lequel n'était inscrit que 5 articles et dans lequel il n'y avait que 2 personnes membres du conseil d'administration et du bureau. Et là on donne encore de l'argent à une association alors qu'il y a déjà sur place des associations, il y a déjà sur place l'Etat, il y a déjà sur place la commune donc moi je trouve que c'est encore une façon détournée de faire d'autres activités sur le camp. C'est la responsabilité de l'Etat

Monsieur le Maire :

Arrêtez.

Monsieur RIAH :

Vous m'avez demandé de m'exprimer sur la délibération je peux m'exprimer.

Monsieur le Maire :

Oui mais pas encore une fois de porter des jugements...

Monsieur RIAH :

Mais je fais ce que je veux Monsieur le Maire, je suis élu ! Ce n'est pas un procès.

Monsieur le Maire :

Vous pouvez vous exprimer...

Monsieur RIAH :

C'est une expression de mon opposition à voir l'argent détourné...

Monsieur le Maire :

Que vous soyez opposé c'est une chose. Que vous ne soyez pas d'accord c'est une chose mais quand vous dites que c'est une manière détournée. Vous posez une question on vous donne la réponse. Cela détourne quoi Monsieur RIAH ?

Monsieur RIAH :

Cela dépend...

Monsieur le Maire :

Cela dépend de quoi Monsieur RIAH ? Cela ne dépend de rien du tout.

Monsieur RIAH :

Cela détourne que si un Grand-Synthois demande de l'argent il n'a rien du tout mais si une association est créée en 5 jours...

Monsieur le Maire :

Mais ce n'est pas vrai.

Monsieur RIAH :

Vous me demandez de m'exprimer sur la délibération mais je ne peux pas m'exprimer. Ce n'est pas cela la démocratie.

Monsieur le Maire :

Je demande de vous exprimer.

Monsieur RIAH :

Nicolas SARKOZY vous a laissé vous exprimer.

Monsieur le Maire :

Non.

Monsieur RIAH :

Et vous n'avez pas brillé devant lui.

Monsieur le Maire :

Vous n'avez pas tout compris.

Monsieur RIAH :

Vous auriez pu lui rappeler la Lybie. Vous avez tout raté sur France 2 sur les migrants au lieu de parler de la Lybie car aujourd'hui si on a des migrants...

Monsieur le Maire :

Stop. Revenez plutôt aux délibérations plutôt que de partir dans des choses que vous ne maîtrisez pas.

Monsieur RIAH :

Laissez-moi m'exprimer et faites comme Monsieur SARKOZY apprenez à écouter l'autre.

Monsieur le Maire :

Mais je n'arrête pas de vous écouter.

Monsieur RIAH :

Mais non vous m'interrompez.

Monsieur le Maire :

Sauf que vous ne parlez pas des sujets.

Monsieur RIAH :

Si on n'est pas d'accord avec vous on vous accuse, on fait un procès d'intention, on fait de la diffamation. Quelle liberté d'expression sur Grande-Synthe !

Monsieur le Maire :

Vous avez eu la réponse à votre question.

Monsieur RIAH :

Non je n'ai pas eu la réponse.

Monsieur le Maire :

Si.

Monsieur RIAH :

On ne sait pas vraiment c'est quoi.

Monsieur le Maire :

C'est une association humanitaire.

Monsieur RIAH :

Elle fait quoi ?

Madame CHABAB :

Elle fait quoi cette asso ?

Monsieur RIAH :

C'est un fonds exceptionnel donc elle va faire quoi avec cet argent ?

Madame CHABAB :

Non c'est une subvention de démarrage.

Monsieur RIAH :

Encore un démarrage pour une association.

Monsieur le Maire :

Comme toutes les associations que l'on aide au démarrage.

Monsieur RIAH :

D'accord donc si un Grand-Synthois vient parce que lui aussi démarre, on va l'aider.

Monsieur le Maire :

Cela dépend. Ah ça c'est le pouvoir du Maire Monsieur RIAH que cela vous plaise ou pas.

Monsieur RIAH :

Non le pouvoir du conseil municipal.

Monsieur le Maire :

Non le pouvoir du Maire.

Monsieur RIAH :

Non du conseil municipal.

Monsieur le Maire :

La subvention au conseil municipal car si j'ai une association de fachos...

Monsieur RIAH :

Messieurs et Mesdames les élus le Maire vient de dire que c'est lui qui décide, ce n'est pas vous qui décidez.

Monsieur le Maire :

Comme toutes les associations que l'on aide au démarrage
Si une association de fachos vient à Grande-Synthe je ne la financerais pas. Je vous le dit clairement.

Monsieur RIAH :

Mais des fachos il y en a dans toutes les associations.

Monsieur le Maire :

Non je vous dis une association de fachos.

Monsieur RIAH :

Peut-être qu'autour de cette assemblée il y en a. Si vous commencez à faire la chasse aux fachos...
Commencez par le parti socialiste et les verts.

Monsieur le Maire :

C'est bien ce que je dis vous ne maîtrisez plus rien.

Monsieur RIAH :

Je ne suis pas du tout d'accord avec votre politique associative à 2 vitesses. Si on est proche de vous on a ou on a pas.

Monsieur le Maire :

C'est bien

Monsieur RIAH :

C'est comme pour le commerce, si on est avec vous on a un permis de construire sinon on n'en a pas.
C'est comme avec la mosquée, si on est avec vous on a un permis de construire, si on est salafiste on a, sinon on n'a pas.

Monsieur le Maire :

Mais faites des procès Monsieur RIAH vous les perdez tous, un par un.

Monsieur RIAH :

Oui mais j'ai des preuves.

Monsieur le Maire :

Continuez, continuez.

Monsieur RIAH :

La preuve c'est que vous avez dû redélibérer au mois d'octobre grâce à moi.

Monsieur le Maire :

On n'a pas été condamné. On l'a fait justement pour épurer et enlever tout litige. Vous n'avez qu'à lire correctement le compte rendu.

Monsieur RIAH :

Quand je verrai Auchan construire vous aurez gagné !

3. Subventions complémentaire OGS football

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'OGS Football a du faire face à des dépenses supplémentaires de fonctionnement dues au recrutement d'éducateurs diplômés pour développer son

projet CAP 2020 qui comporte, un accompagnement des jeunes en ruptures scolaires et professionnelles, un accompagnement des jeunes en difficulté dans les quartiers avec la création et le déploiement de football citoyen et des échanges socio culturels et sportifs avec la mise en place d'un partenariat avec le club de Fes (Maroc).

L'association sollicite une aide financière de la municipalité pour couvrir une partie des frais supplémentaires de fonctionnement.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

OCTROYE une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 80 000 euros à l'O.G.S. football, les crédits sont ouverts ce jour par décision modificative.

VOTE	
Pour	28
Contre	0
Abstentions	3 (S. CHABAB , A. ROUCOU, F. RIAH)

Monsieur le Maire :

Des questions ?

Monsieur RIAH :

On est en pleine crise et voilà vous nous demandez de donner 80 000 euros et vous ne nous expliquez rien. Vous ne dites pas c'est pour quel projet, qu'est-ce qu'il y a. Mais on doit donner 80 000 euros alors que certaines communes ne peuvent même pas donner 10 000 euros. Vous distribuer cet argent de votre commune avec libéralité. De toute façon vous l'avez dit eux ne servent à rien c'est moi qui décide et c'est ça je le regrette. C'est-à-dire que l'on a l'impression que c'est votre argent. Vous avez besoin de 80 000 euros et bien pas de souci passez à mon bureau et ça c'est scandaleux. On n'a même pas d'informations sur ce projet là.

Madame CHABAB :

Est-ce que c'est une commande politique ? Alors une association décide de se lancer dans un projet, sur le fond je n'ai rien à dire ce n'est pas un souci, mais quand elle décide de se lancer dans son projet d'accompagnement de jeunes en difficulté, elle décide de recruter des éducateurs, là elle se retourne vers la ville. Si tous les clubs font cela, des 80 000 euros on peut en donner. C'est pour cela que je demande si c'est une commande politique, cela rentre dans la politique sportive de travailler sur la thématique de l'insertion des jeunes par le sport, là ok, mais si c'est un projet qui émane comme cela moi je vais inviter tous les clubs de Grande-Synthe à travailler sur l'accompagnement des jeunes en difficulté parce que l'insertion par le sport cela porte ses fruits et cela peut marcher, dans le fond moi je vous ai dit que je suis pour, mais est-ce que cela ne va pas créer des précédents ? Il faut se questionner.

Monsieur BEYAERT :

Je vais vous faire une réponse synthétique. Ce n'est pas un projet qui est nouveau. L'OGS football mène ce projet depuis de nombreuses années donc ce n'est pas une commande politique, ce n'est pas quelque chose qui a été demandée hier ou avant-hier, c'est quelque chose qui existe depuis assez longtemps et je tiens à souligner que l'OGS football fait un travail remarquable et ceux qui suivent un peu ce club au niveau sportif, mais aussi au niveau extra sportif, font un travail remarquable sur l'accompagnement des jeunes en difficulté par un système de permis à points. Lorsqu'un le jeune a de bons résultats ou fait de bonnes actions scolaires, il pourra jouer lorsqu'il a moins de points il ne pourra pas jouer. Donc aujourd'hui il y a vraiment un accompagnement à ce niveau là. Et je suis d'accord avec Madame CHABAB, je pense que c'est une mission que tous les clubs sportifs devraient avoir. Je pense qu'aujourd'hui en ces jours difficiles, les clubs sportifs ne peuvent pas se limiter au côté sportif et ne pas voir la citoyenneté, l'éducation et la formation des plus jeunes. Moi je le dis toujours dans toutes les assemblées, je préfère voir les jeunes entre les mains de citoyens qui leur apprennent à devenir des hommes plutôt que de trainer dans la rue. Cette subvention s'explique également, et Monsieur RIAH je suis un peu étonné de votre réaction car c'est la même personne que j'ai en face de moi qui proposait l'année passée ou encore avant, d'augmenter la subvention de l'OGS football. On ne va pas se mentir l'OGS football a perdu et on le sait, depuis une année ou deux des sponsors privés qui étaient importants. Donc aujourd'hui dans sa structuration et sa structure financière elle a des choix à faire. Et

un des choix qui aurait été fait et de mettre un peu moins de moyens pour ce volet éducation extra sportif car ils n'en avaient plus les possibilités de le faire à hauteur qui le voulaient. J'irai même plus loin puisqu'ils vont sur un projet de développement, il y a des partenariats avec d'autres clubs qui se mettent en place et je pense qu'il est opportun aujourd'hui de suivre ce club dans cette démarche là et justement d'octroyer cette subvention de fonctionnement exceptionnelle pour justement pérenniser cette action et les inciter à continuer. Sur Grande-Synthe on a aussi d'autres clubs sportifs qui participent aussi à la citoyenneté, à l'éducation, à la formation de nos plus jeunes. Je ne dis pas que l'on pourra donner de subventions à tout le monde mais je les incite vraiment à partir dans cette voie là car aujourd'hui je le répète et je finirai par cela je pense qu'un club sportif ne doit pas se limiter au côté sportif.

Monsieur RIAH :

Je voudrais juste vous répondre. Je suis d'accord avec vous, j'assume ce que j'ai dit l'OGS fait un bon travail. Le problème dans nos débats en France c'est que l'on est toujours dans le sentimental et dans l'émotion. Moi je suis quelqu'un qui vit dans la rationalité et pas dans l'émotion. Moi je ne regarde pas BFM et en fonction de ce que dit BFM je vais pleurer. Non j'ai un cœur, j'ai du sentiment, je suis quelqu'un de sensible mais après j'ai une responsabilité en tant qu'élu de voir où vont les deniers publics. J'ai été élu par les habitants pour cela. Moi je n'ai pas dit que ce n'est pas bien et qu'il ne faut pas donner à l'OGS. Ce n'est pas ce que l'on a dit parce qu'à chaque fois c'est ce que l'on va retranscrire de nos débats. Déjà j'entends que l'on va dire ils sont contre l'OGS, contre les associations, contre vous. Personne ne serait contre pour aider les associations. Moi même je suis président de plusieurs associations et la ville m'a aidé, ce n'était pas énorme mais elle m'a quand même aidé, j'ai eu beaucoup de bâtons dans les roues, je n'ai pas eu accès aux équipements, j'avais même lancé le nouvel an berbère et on m'a refusé les salles. Finalement on a créé une autre association pour me faire concurrence qui a fait la même chose, bref. Moi je ne suis pas dans l'émotion mais je suis là pour dire on a un projet dont on ne sait rien concrètement alors pourquoi vous nous le soumettez ? Ensuite tout à l'heure on a parlé des contrats CUCS mais je ne sais plus comment ils s'appellent aujourd'hui dans le cadre de la politique de la ville. Est-ce que par exemple cette subvention là ne pourrait pas rentrer dans le cadre de la politique de la ville par exemple.

Madame CHABAB :

Oui. Pourquoi pas déposer un dossier même un petit 10 000 euros pourrait alléger la part ville. J'ai bien entendu que vous ne seriez pas opposé à aider certains clubs qui s'inscrivent dans une démarche citoyenne auprès des jeunes en difficulté donc cela n'est pas tombé dans l'oreille d'une sourde. Surtout pour l'avenir il faudrait peut-être s'interroger, puisque là on recrute des éducateurs, ça veut dire quoi l'année prochaine cela va être pris en compte dans la demande de fonctionnement, on va augmenter la demande de fonctionnement pour pouvoir payer ces éducateurs diplômés ?

Monsieur BEYAERT :

La structure est déjà existante, il n'y a pas d'embauche d'éducateurs en plus...

Madame CHABAB :

Alors les 80 000 euros servent à quoi ?

Monsieur BEYAERT :

Je viens d'essayer de l'expliquer mais j'ai du mal l'expliquer. Donc je viens d'expliquer que...

Madame CHABAB :

Attendez juste une petite remarque. Lorsque j'étais Présidente de la Maison de l'Initiative j'avais signé une convention avec l'OGS, moi le club je le soutiens, on avait mis en place un partenariat pour que des référents mission locale aillent sur le terrain pendant les entraînements pour justement questionner le jeune sur ses recherches d'emploi, ses difficultés sociales... Pour dire que je sais que l'OGS a longtemps été engagé dans cette démarche et que l'on avait mis un partenariat je ne sais pas s'il existe encore ?

On me dit que oui.

Monsieur BEYAERT :

Alors pour être très bref ce n'est pas une charge supplémentaire pour le club puisque les éducateurs existent déjà. Aujourd'hui, le club a besoin de faire un choix car aujourd'hui ils sont plus en difficulté qu'avant puisqu'il n'y a plus de sponsors privés qui abondent. Il y a donc un choix à faire entre le sportif

et l'éducatif. Aujourd'hui nous on décide et c'est la responsabilité du politique lorsqu'il est aux affaires de faire des choix politiques. J'étais le premier à soutenir ce projet parce que c'est un projet d'envergure pour notre jeunesse, pour l'éducation, pour la citoyenneté et je ne voudrais pas, par faute de moyens, que ce club ne puisse pas continuer à mettre ce qu'il mettait en place et ce qu'il met en place pour les années à venir. J'espère avoir été clair.

Monsieur le Maire :

Si j'ai bien entendu sur le contrat de ville, si on mettait une partie de la subvention sur le contrat de ville, d'autres associations ne l'auraient donc plus, donc il faudrait aider d'autres associations car l'enveloppe globale est la même.

4. Demande de fonds de concours à la Communauté Urbaine de Dunkerque au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire pour la totale gratuité du transport et des droits d'entrée des écoliers dans les équipements communautaires à vocation pédagogique

RAPPORTEUR : Sabrina KHELLAF

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 22 juin 2006, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé, au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire, de participer aux charges liées au fonctionnement des écoles de ses communes membres.

La finalité de cette participation est d'inciter et de favoriser l'accès de tous les écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires à vocation pédagogique, à savoir le palais de l'univers et des sciences, le parc zoologique, le golf public, le musée portuaire, le centre d'information sur le développement durable et la Halle aux sucres sans que cette initiative n'ait d'incidence financière pour les communes membres.

Pour ce faire, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé de verser aux communes un fonds de concours, sur le fondement de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont le montant permet d'assurer pour les communes tant la gratuité totale du transport des écoliers de l'agglomération vers les équipements communautaires susvisés que la gratuité totale, pour les écoliers, des droits d'entrée dans ces équipements.

Jusqu'en 2009, les fonds de concours étaient sollicités et versés après la clôture de l'exercice budgétaire, ce qui était susceptible de poser des problèmes de trésorerie pour certaines communes. Pour pallier ces difficultés, depuis 2010, ils le sont désormais au cours de l'exercice concerné.

En ce qui concerne notre commune, ce fonds de concours prendra en charge les frais de transports et entrées dans les équipements communautaires durant le temps scolaire et le temps des TAP mis en place par la ville de Grande-Synthe. Le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement supportées pour chacune d'elle au titre de l'année 2017 pour le transport et le droit d'accès des écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires, dont le détail est annexé à la présente délibération, s'élève à 22 000,00 Euros TTC.

Dans ce cadre, conformément à l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de solliciter la Communauté Urbaine de Dunkerque quant à l'octroi d'un fonds de concours correspondant à ce montant maximum prévisionnel.

Le versement d'un premier acompte pourra ainsi intervenir immédiatement, dès la signature de la convention afférente, et le solde, ajusté à due concurrence du montant total des dépenses réellement acquittées, sera versé dès la fin de l'exercice.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

DE SOLLICITER la Communauté urbaine de Dunkerque pour l'octroi d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 22 000 Euros TTC pour participer au fonctionnement de(s) école(s) au titre de l'accès des écoliers aux équipements communautaires à vocation pédagogique.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE
Pour 31
Contre 0
Abstentions 0

5. CEJ 2016/2019 : ajout d'une action nouvelle formation BAFA/BAFD

RAPPORTEUR : Sébastien WALLYN

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le contrat « Enfance Jeunesse » sera renouvelé pour la période 2016-2019 et qu'à ce titre le Conseil Municipal a délibéré le 28 juin 2016 en faveur de cette reconduction.

Monsieur le Maire informe que des financements CAF seraient possibles pour la mise en place de BAFA/BAFD.

Monsieur le Maire propose donc de rajouter l'organisation de BAFA/BAFD à la liste d'actions figurant dans le document annexé et présenté lors du Conseil Municipal du 28 juin 2016.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE : l'ajout de l'action BAFA/BAFD à la liste des activités du CEJ 2016/2019.

VOTE
Pour 31
Contre 0
Abstentions 0

Monsieur le Maire :

Des questions ?

Madame CHABAB :

Je suis surprise que les financements des formations BAFA ne soient jamais inscrits.

Monsieur le Maire :

On fait des choix et là c'est la CAF qui nous a dit que l'on avait la possibilité de rajouter une action, ce que l'on a fait.

Madame CHABAB :

La ville finançait des BAFA ?

Monsieur le Maire :

Oui mais là c'est dans le cadre de la convention CAF.

Madame CHABAB :

Comme la ville finançait déjà depuis des années des BAFA donc depuis l'époque des contrats temps libres on a donc perdu des recettes ?

Monsieur le Maire :

Oui.

La CAF baissant ses prestations donc on perdait des recettes on réduisait donc le volume de participation, là il y peut être un volant de subventions supplémentaires et ils nous demandent de compléter.

Madame CHABAB :

Sur l'ensemble des CEJ, il y a toujours la formation BAFA du personnel. C'est vrai qu'au mandat dernier cela ne m'avait pas interpellé. Par rapport au taux d'occupation parce que vous savez qu'il y a des restrictions au niveau de l'enveloppe de la CAF, malheureusement notamment sur le volet

jeunesse du contrat enfance-jeunesse et cela a un impact sur les taux d'occupation notamment, on a des réfections si l'on n'atteint pas les taux d'occupation qui sont dans l'ordre d'environ 60% sur la petite enfance et 70 % pour l'enfance. Je voulais savoir où on en était au niveau des taux d'occupation des structures. On est bon ou pas ?

Monsieur le Maire :

Je ne sais pas, je demanderai qu'un point d'étape soit fait.

Madame CHABAB

C'est vraiment des questions qu'il faut se posait pour l'avenir.

Monsieur le Maire :

Oui en crèche, en garderie...

Madame CHABAB

Je sais par exemple qu'au mandat dernier on avait fermé une halte garderie par rapport au taux d'occupation et c'était justifié.

Vous aviez dit que la jeunesse était une priorité. Je voulais savoir ou on en était car là on a inscrit le BAFA, mais il n'y avait pas d'actions nouvelles pour la jeunesse ? Il n'y a pas de nouveaux projets ?

Monsieur le Maire

Toutes les actions jeunesse ont été votées dans le contrat du mois de juin

Madame CHABAB

Oui, mais là c'est un avenant donc on peut rajouter, il n'y a pas d'actions en plus ?

Monsieur le Maire

Non. Mais c'était au mois de juin, il n'y a pas si longtemps que l'on on a signé le contrat

Madame CHABAB

Vous savez vous nous faites parfois voter des délibérations alors que l'action a eu lieu un mois ou deux avant et vous dites que ca n'a pas était prévu, pourtant ça l'est ; donc en 6 mois une idée ou un projet a pu émerger.

Monsieur le Maire

Rien n'a remonté des services pour inscrire une délibération supplémentaire pour un avenant.

Madame CHABAB :

Je voudrais vraiment avoir un regard sur les taux d'occupation, car il y a beaucoup de rumeurs de fermeture d'espaces jeunes...et ce serait bien, s'il y a une réflexion dans ce sens, que l'on soit associé.

Monsieur le Maire

Et bien non, pas de fermeture.

Madame CHABAB

Il faudrait rassurer le personnel alors ! Car il y a des rumeurs de fermeture d'espaces jeunes etc

Monsieur le Maire

Et les maisons de quartier, comme vous le disiez tout à l'heure, ne sont pas fermées pendant les vacances.

Madame CHABAB

Oui mais pas pour les enfants, les animateurs et le personnel se sont tous mis en congés...

Monsieur le Maire

J'avais compris sur les maisons de quartier.

On vous donnera les informations sur les taux d'occupation.

Mais pas de fermetures prévues. Faites taire les rumeurs. Après on peut toujours se faire plaisir à laisser ouvert les équipements et faire travailler le personnel, mais si personne n'y vient, il n'est pas

nécessaire de maintenir les structures ouvertes. On me dit le samedi après-midi il n'y a pas d'habitants qui viennent c'est vrai que moi je me dis que les habitants lorsqu'ils ont du temps libre choisissent autre chose que d'aller dans les équipements de la ville. Donc cela ne sert à rien de les maintenir ouvertes et de garder du personnel.

Madame CHABAB

Ca c'est du réajustement, optimiser le temps de travail, Le samedi après-midi, s'il n'y a pas d'enfants donc c'est pas la peine d'ouvrir mais ça ne s'appelle pas fermer un équipement complet..

Monsieur le Maire

Ils sont ailleurs, ils sont au sport ils ont des activités culturelles...

On vous fera transmettre les taux d'occupation, c'est un point d'étape. Les services feront remonter ça.

E. FINANCES

1. Ouverture exceptionnelle de crédits dépenses investissement avant adoption du BP 2017

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la loi n°88-13 du 5 Janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation prévoit à l'article 15 les dispositions suivantes :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril ou encore le 30 avril les années de renouvellement des Conseils Municipaux, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédant non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits ».

Monsieur Le Maire propose les ouvertures de crédits par chapitre suivant détail ci-dessous annexé pour exécution à compter du 01/01/2017.

BP 2016 = 10 759 755 € (Opérations nouvelles hors reports)

soit 25 % = 2 689 938.75 € Arrondi à **2 689 000.00 €**

IMPUTATION BUDGETAIRE	LIBELLE DE L'IMPUTATION	MONTANT OUVERTURE CREDIT
Chap 20 art 2033	Immobilisations incorporelles/frais insertion	40 000€
Chap 20 art 205	Immobilisation Incorporelles/logiciels, licences	100 000€
	TOTAL CHAP 20	140 000€
Chap 21 art 2121	Immobilisations corporelles/ plantation arbres et arbustes	20 000€
Chap 21 art 2132	Immobilisations corporelles/acq immeuble de rapport	230 000€
Chap 21 art 21571	Immobilisations corporelles/ matériel roulant	80 000€
Chap 21 art 21578	Immobilisation corporelles/ autre matériel et outillage de voirie	90 000€
Chap 21 art 2182	Immobilisations corporelles/matériel de transport	80 000€
Chap 21 art 2183	Immobilisations corporelles/Matériel de bureau et informatique	130 000€
Chap 21 art 2184	Immobilisation corporelles/ Mobilier	49 000€
Chap 21 art 2188	Immobilisations corporelles/ autres	280 000€
	TOTAL CHAP 21	959 000€
Chap 23 art 2312	Immobilisations en cours/terrains	450 000€
Chap 23 art 2313	Immobilisations en cours/ constructions	590 000€
Chap 23 art 2315	Immobilisations en cours/ Installation matériel et outillage technique	550 000€
	TOTAL CHAP 23	1 590 000€
TOTAL GENERAL		2 689 000€

Ouï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VALIDE : la proposition ci-dessus.

VOTE

Pour 28

Contre 1 (F. RIAH)

Abstentions 2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)

Monsieur le Maire :

Des questions ?

Monsieur RIAH :

A vrai dire c'est tellement complexe que je ne l'ai pas lu et donc je ne participerai pas au vote. De toute façon comme je ne partage pas la vision de la municipalité donc mon vote est contre.

2. Décision modificative de crédits – Dépenses/Recettes – Exercice 2016 budget principal

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que certains crédits ouverts au Budget Primitif 2016 doivent être modifiés de la façon suivante :

Monsieur le Maire propose des rectifications de crédits en dépenses et en recettes suivant le document budgétaire annexé.

- Section Investissement : - 820 014.31 €
- Section Fonctionnement : 222 822.00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Chap 23 : Immobilisations en cours - 820 014.31

TOTAL - 820 014 .31

Recettes

Chap 10 : Dotations, fonds divers et réserves

40 000

Chap 13 : Subventions d'investissement perçues

- 47 600

Chap 16 : Emprunts et dettes assimilées

- 955 236 .31

Chap 021 : virement de la section de fonctionnement

142 822.00

TOTAL - 820 014.31

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
<u>Chap 65</u> : Autres charges de gestion courante		<u>Chap 74</u> : Dotations, subventions et participations	
	80 000.00		191 322.00
<u>Chap 023</u> : virement à la section Investissement		<u>Chap 70</u> : produit des services, du domaine et ventes diverses	
	142 822.00		-10 000.00
		<u>Chap 75</u> : Autres produits de gestion courante	
			41 500.00
<u>TOTAL</u>	222 822.00	<u>TOTAL</u>	222 822.00

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

EMET : un avis favorable à la proposition ci-dessous matérialisée dans le document budgétaire annexé.

VOTE

Pour 28
Contre 1 (F. RIAH)
Abstentions 2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)

Monsieur BEYAERT :

C'est une décision modificative qui vous est proposé ce soir et qui s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante – 820 014,31 euros en section d'investissement et 222 822 euros en section de fonctionnement. Cette proposition permet d'ajuster les crédits votés au BP 2016 en dépenses comme en recettes. En dépenses d'investissement les crédits ont été ajustés au terme de crédits de paiement, certaines opérations sont décalées au premier trimestre 2017 et pour certaines opérations notamment les pistes cyclables le montant du marché est inférieur à la révision budgétaire. Cet ajustement de crédit permet de réduire les dépenses à hauteur de 820 014,31 euros

En fonctionnement il s'agit uniquement de la subvention complémentaire attribuée à l'OGS football que nous avons voté préalablement.

En recettes d'investissement il faut noter que suite à la diminution des crédits dépenses cela permet de procéder à l'annulation du solde de la prévision d'emprunt faite au BP 2016.

En recettes de fonctionnement ce sont principalement des crédits supplémentaires au chapitre 74 avec la subvention de l'Etat pour le lieu humanitaire, la régularisation et l'augmentation de la subvention départementale de l'animation globale et l'augmentation de la subvention CAF pour le PSU et pour finir la subvention de l'ADEME pour le forum de la transition.

Il est à noter une diminution de recettes au chapitre 74 relative à la DDU pour le centre de santé. En effet comme les travaux n'ont pas été réalisés en cours d'année la DDU ne peut être versée. Cette recette sera donc réinscrite en 2007. C'est donc une petite décision modificative sans grand enjeu.

Monsieur le Maire :

Des questions ?
Monsieur RIAH ?

Monsieur RIAH :

Je vois que l'Etat nous donne 500 000 euros pour le camp de la linière. Est-ce qu'il est à prévoir de l'argent qui va encore rentrer prochainement ou pas ?

Monsieur le Maire :

On aura 2 fois 500 000 euros pour le fonctionnement du camp. Sur les 4 millions de la convention 3 vont à l'AFEJI et un million à la collectivité. 2,8 millions et 1,2 millions plus exactement.

III. APPROBATION DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE 6 OCTOBRE 2016

Monsieur le Maire :

Y-a-t-il des observations sur ces décisions ?
Non.

Questions orales :

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH, vous aviez deux questions orales, vous en avez posé une tout à l'heure je vous laisse donc poser la seconde.

Monsieur RIAH :

La CNAC a autorisé Auchan à s'étendre, à faire son projet, je crois qu'il a été réformé, on sait que depuis des années Auchan n'a toujours pas voulu démolir le vélodrome et les autres structures car elle a peur de devoir les reconstruire si la vente est annulée. Ma question est plus de savoir où en est ce dossier là.

Vous avez avancé des frais d'avocat par rapport à la Cour d'Appel de Douai sur ce dossier là et je voudrais savoir si des permis de construire sont déposés et je voudrais, en tant qu'élus, pouvoir consulter toutes les notes de l'avocat sur ce dossier ainsi que les mémoires, si vous le permettez dans les prochains jours.

Monsieur le Maire :

Vous verrez avec le Directeur Général des Services

Monsieur RIAH :

Puisque c'est autorisé pour les élus, étant revenu de formation on m'a dit que je pouvais demander toutes les notes juridiques de l'avocat.

Monsieur le Maire :

Vous verrez avec le Directeur Général des Services pour ça.

Pour ce qui concerne l'avocat, on a pris effectivement un avocat et la Cour d'Appel Administrative de Douai a reconnu que l'intervention de la ville avait été admise, voilà le résultat.

Monsieur RIAH :

L'intervention pour ?

Monsieur le Maire :

Parce que vous aviez contesté le fait que...

Monsieur RIAH :

Non cela n'a rien à voir ça, moi je n'ai pas contesté à la CNAC, c'était CORA, ça n'a rien à voir avec mon dossier.

Monsieur le Maire :

Donc, je n'ai pas de retour sur ce dossier pour l'instant et on n'a pas aujourd'hui de permis de construire déposé.

Monsieur RIAH :

Donc, pour le moment Auchan ne vous a rien dit ?

Monsieur le Maire :

Non, vous verrez avec le Directeur Général des Services comme vous avez l'habitude de le faire.

Monsieur RIAH :

Merci beaucoup.

Madame CHABAB :

J'ai juste une remarque avant que vous clôturiez la séance.

J'ai reçu une invitation de l'Association « Aux Résidences Fleuries » dont l'Assemblée Générale était à 17h30, par contre sur la feuille d'astreinte c'était écrit 14h30. Alors j'ose espérer que c'est une erreur !
Demandez alors à ce qu'ils soient vigilants.

Prochain conseil municipal le mardi 28 février 2017 à 18h00

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture cette séance à 19H40